Dijon, Ville d'art et d'histoire

OCCUPATION, RÉSISTANCE, LIBÉRATION À DIJON (1940-1944)

Dossier pédagogique (Cycle 3 / Secondaire)

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

LE 1204

OCCUPATION, RÉSISTANCE, LIBÉRATION À DIJON

(1940 - 1944)

Ce dossier a été établi dans le cadre des commémorations de la Libération de la France. Il se compose de 5 parties thématiques à destination des enseignants des cycles 3 et du secondaire. Elles ont pour objectifs :

- de synthétiser l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à l'échelle de Dijon,
- de lire cette histoire à travers des lieux emblématiques de la ville,
- de conserver la mémoire des acteurs de cette histoire.

La synthèse ci-après n'est évidemment pas exhaustive. Elle a pour seule ambition de donner des points de repères aux enseignants et de mettre en lumière la proximité géographique de cette histoire mondiale.

En couverture : *Présence allemande place du Théâtre* © Bibliothèque municipale de Dijon

INTRODUCTION page 3

1/ Dijon occupée page 4

2/ Dijon et l'antisémitisme page 12

3/ Dijon et la Résistance page 17

4/ Dijon à la Libération page 22

5/ Le patrimoine dijonnais au péril de la guerre page 29

BIBLIOGRAPHIE page 32

Ce dossier s'accompagne d'un cahier iconographique à télécharger sur patrimoine.dijon.fr

INTRODUCTION

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, Dijon compte environ 100 000 habitants. La ville est alors préfecture de la Côte-d'Or et chef-lieu de la VIIIe région militaire. C'est une ville de garnison avec 4000 soldats, un arsenal et une base aérienne, la BA102, à Longvic.

Voici quelques repères chronologiques sur l'entrée en guerre et les premiers mois du conflit :

·Le 1er septembre 1939, les troupes allemandes envahissent la Pologne.
·Le 3 septembre, le Royaume-Uni et la France déclarent la guerre à l'Allemagne. S'ensuivent l'offensive de la Sarre et la « drôle de guerre ».
·Le 10 mai 1940, l'Allemagne entreprend l'invasion de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la France. La débâcle de l'Armée française provoque la défaite du pays.
·Le 18 juin 1940, le général de Gaulle lance un appel à la Résistance.
·Le 22 juin 1940, l'armistice est signée .
·Le 10 juillet 1940, le Maréchal Pétain obtient les pleins pouvoirs et instaure le gouvernement de Vichy. La France est divisée en deux parties par la ligne de démarcation. Dijon est en zone occupée.

Carte de la France séparée par la ligne de démarcation
© NGDC World Data Bank II (public domain) pour Wikicommons

1/ DIJON OCCUPÉE

17 juin 1940 - 11 septembre 1944

À partir du 17 juin 1940, la position géographique de Dijon, en zone occupée, au croisement des routes et des voies de chemin de fer et à quelques kilomètres de la ligne de démarcation, en fait une ville stratégique pour l'administration allemande. La vie des citadins en est très largement affectée. La majorité de la population subit la situation et vit dans la peur.

I/ LES OCCUPANTS DANS DIJON

1/ L'arrivée des troupes allemandes

Les événements se précipitent à partir du 10 mai 1940. L'offensive allemande à Sedan met fin à la « drôle de guerre ». Commence la bataille de France, qui désigne l'invasion des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg et de la France. La population dijonnaise prend réellement conscience de la situation avec l'arrivée des premiers réfugiés belges et luxembourgeois, bientôt rejoints par les populations de l'Est. Elle commence à prendre peur, surtout après les bombardements allemands du 10 mai sur la base aérienne de Longvic. Certains Dijonnais décident de partir.
En conséquence de la rupture du front de l'Aisne, le général Weygand donne l'ordre, le 12 juin 1940, aux armées de l'Est d'abandonner la ligne Maginot et de se replier pour former un nouveau front, de Caen aux Rousses en passant par Dole et Dijon. Les Allemands poursuivent leur avancée. Langres tombe le 15 juin, Sombernon, à 30km de Dijon, le 16. L'exode s'intensifie et le Préfet met en place une délégation municipale (cf page 9).

La 4e Panzer-division blindée de la Wehrmacht, armée du IIIe Reich, procède à un encerclement à longue distance de Dijon appuyé par des bombardements. À 22h, le 16 juin 1940, le quartier des casernes, proche de la place de la République, et celui des Poussots sont visés. Une quarantaine de personnes est tuée et de très nombreux dégâts endommagent l'usine à gaz et la gare des chemins de fer départementaux. En parallèle, des négociateurs allemands sont envoyés auprès du commandement français pour négocier la reddition de la ville avec le message suivant :
« Sombernon Est. 16 juin 1940 au commandant de la Forteresse de Dijon. En ordre du Commandant général les troupes allemandes qui encerclent maintenant la ville, vous êtes demandé de surrendre la ville et les fortifications militaires. En cas que vous refusez cette dernière demande les avions allemands bombarderont avec torpilleurs bientôt tout la ville et les plantes militaires.
Au nom du Commandant général. FUHN, Colonel ».

Devant la menace de nouveaux bombardements, la ville se rend le 17 juin 1940 à 14h. Les Allemands arrivent vers 15h. Dijon est une ville morte. Plus de la moitié des Dijonnais (certaines sources évoquent même les 85 %) a fui dans la nuit du 15 au 16 juin, dont le maire, les services préfectoraux - à l'exception du préfet ; les services municipaux (pompiers, policiers, pompes funèbres) avec leur matériel ainsi que des centaines de commerçants.

Georges Connes raconte : « Et la ville quasi déserte aussi quand les Allemands y entrèrent pour de bon (...).
Nous estimâmes plus tard que seulement environ 15 000 des 100 000 habitants restaient encore : ceux qui avaient été trop pauvres, ou malades ou trop paresseux, pour partir, ou ceux qui voulaient par-dessus tout surveiller leurs propriétés ».[1]

Le chroniqueur de guerre allemand Okrass écrit « Silence de mort dans les rues, pas un coup de feu, pas une barricade, pas un soldat… Quelques civils effrayés… les rues sont désertes, les fenêtres fermées, les volets des magasins baissés ».

Dès le 17 juin au soir, une information à la population est placardée à l'hôtel de ville, au palais des ducs et des États de Bourgogne sur la prise de contrôle des troupes allemandes sur le territoire français dont la cité dijonnaise. Le 22 juin 1940, l'Armistice est signé.

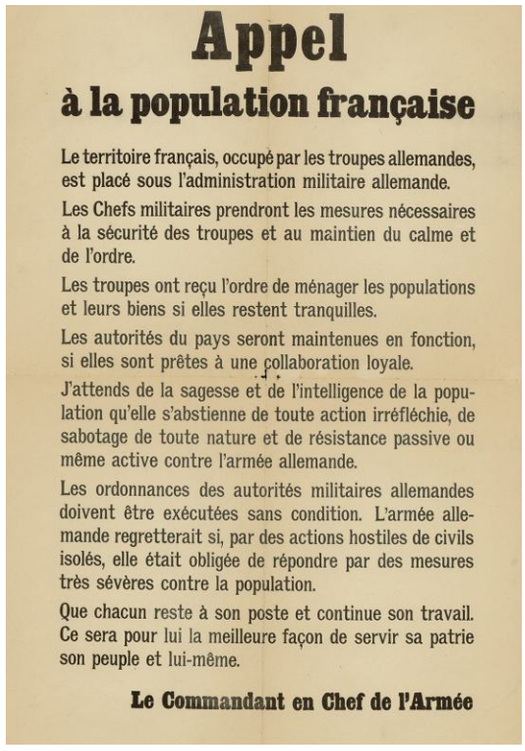

Appel

à la population française

Le territoire français, occupé par les troupes allemandes, est placé sous l'administration militaire allemande.

Les Chefs militaires prendront les mesures nécessaires à la sécurité des troupes et au maintien du calme et de l'ordre.

Les troupes ont reçu l'ordre de ménager les populations et leurs biens si elles restent tranquilles.

Les autorités du pays seront maintenues en fonction, si elles sont prêtes à une collaboration loyale.

J'attends de la sagesse et de l'intelligence de la population qu'elle s'abstienne de toute action irréfléchie, de sabotage de toute nature et de résistance passive ou même active contre l'armée allemande.

Les ordonnances des autorités militaires allemandes doivent être exécutées sans condition. L'armée allemande regretterait si, par des actions hostiles de civils isolés, elle était obligée de répondre par des mesures très sévères contre la population.

Que chacun reste à son poste et continue son travail. Ce sera pour lui la meilleure façon de servir sa patrie son peuple et lui-même.

Le Commandant en Chef de l'Armée

Affiche placardée sur les murs de Dijon après le 17 juin 1940
© Archives départementales de la Côte-d'Or

2/ Dijon, centre régional de l'administration nazie

La position géographique et les réseaux de communications routiers, ferroviaires et de télécommunications de Dijon font de la ville un carrefour stratégique. Elle devient le siège de l'administration militaire de la zone Est de la France, comportant une quinzaine de départements.

Comme l'explique l'historien Pierre Gounand, dans la zone occupée, le pouvoir appartient à la Wehrmacht et est confié à « un gouverneur militaire en France » avec la triple mission de :
- préserver les intérêts de l'armée allemande pour la conduite de la guerre ;
- contrôler et utiliser l'administration française ;
- adapter l'économie aux nécessités de guerre.

Ses ordonnances, primant sur la législation française, font force de loi en vertu des articles 2 et 3 de l'armistice. Le colonel Von Boineburg, qui dirige l'état-major allemand, précise, lors de sa première rencontre avec le préfet et la délégation municipale, que la ville est placée sous l'autorité allemande et que toute tentative de résistance ou de sabotage sera sévèrement punie.
Les Allemands contrôlent leur sécurité : le 20 juin, toutes les armes à feu doivent être déposées à l'hôtel de ville. Ils contrôlent également tous les médias et l'activité culturelle.

Plus de 3 000 hommes sont en garnison permanente, auxquels s'ajoutent les troupes de passage qui peuvent représenter jusqu'à 7 000 hommes : autant de personnes à héberger et à nourrir, entraînant réquisitions et rationnements.

« C'est alors qu'arrivèrent les Nazis. Nous avions bien compris que tant que nous n'aurions à traiter qu'avec les hommes en vert nous serions comparativement en sécurité. Mais les noirs ne se firent pas attendre longtemps, et commencèrent à tisser leur toile d'espionnage, de délation et de terreur par-dessus nos têtes ».[2]

1 : Georges Connes, *Débâcle, Résistance, Libération à Dijon*, 2014, Éditions universitaires de Dijon, p. 98.
2 : Georges Connes, *Débâcle, Résistance, Libération à Dijon*, 2014, Éditions universitaires de Dijon, p. 101.
Ndlr : Les « verts » désignent les hommes de la Wehrmacht tandis que « les noirs » désignent les SS.

3/ Les réquisitions d'immeubles, de denrées et autres matériaux

Les troupes du IIIe Reich occupent les propriétés de l'Armée française à Dijon : 8 casernes, 14 immeubles, 9 forts et redoutes pour loger les différents corps d'armée et les services administratifs.

Les services publics français doivent partager leurs bâtiments avec l'occupant : l'hôtel de ville, la poste, la gendarmerie, la gare, l'hôpital, la prison et même le cimetière !

De nombreuses habitations sont réquisitionnées : 1 087 appartements et 144 pavillons notamment dans les quartiers résidentiels. Ils accueillent les officiers et sous-officiers allemands.

Des entreprises aussi sont réquisitionnées, à l'image des industries alimentaires comme la fromagerie Rouy, la biscuiterie Pernot et les chocolats Lanvin. Les industries mécaniques Pétolat, spécialisées dans la fabrication des wagons, ou l'entreprise Terrot, productrice de motos et de bicyclettes n'échappent pas à la réquisition. La bourse du travail devient quant à elle la poste allemande.
Des lieux de loisirs sont occupés parmi lesquels des hôtels, comme l'hôtel du Jura, avenue Foch par les aviateurs, celui de la Cloche, place Darcy, par la Kommandantur ou l'hôtel Central, place Grangier, par la police. Des cafés servent à loger les officiers ou à divertir les soldats, comme le Café de Paris, 1 rue Lamonnoye. Le cinéma Darcy devient le Soldaten kino, le 15 septembre 1940.
L'occupant réclame à la ville une mise à disposition de véhicules, notamment 6 voitures à 8h30 et à 17h30 pour les aller-retour de la place d'Armes (place de la Libération) à la base aérienne de Longvic ainsi que le nécessaire pour se meubler et travailler dans les différents lieux, jusqu'aux machines à tailler les crayons et le papier hygiénique.
Ce sont aussi 1 522 chevaux, 10 tonnes de beurre par mois, 5 000 bovins, dont une bonne partie est expédiée en Allemagne, qui sont réquisitionnés.

Enfin, l'occupant réquisitionne du personnel français tel que les manœuvres, les cuisinières, les couturières ou les femmes de ménage. Fin 1940, ce ne sont pas moins de 640 civils qui travaillent pour l'occupant allemand à la charge de l'État français.
Cette omniprésence des troupes allemandes entraîne des réactions diverses de la part des Dijonnais.

L'hôtel La Cloche sous l'occupation © Bibliothèque municipale de Dijon

4/ Les établissements scolaires dijonnais sous l'Occupation

Les établissements d'enseignement public et privé de Dijon figurent parmi les lieux occupés par les troupes allemandes dès juin 1940. Pour compenser la réquisition d'écoles, certaines classes sont réorganisées à mi-temps, permettant d'alterner l'enseignement des filles et celui des garçons, tandis que d'autres classes mêlent des enfants issus de différents lieux d'enseignement.

L'école Chevreul est obligée de délocaliser les cours. Ils sont désormais donnés dans la caserne Brune, avec les inconvénients liés à la présence de troupes, et rue du Petit-Potet pour des classes fixes. Il faut aussi noter la présence de classes mobiles, délocalisées dans d'autres établissements scolaires (une classe dans l'école Jean-Jaurès et une autre dans l'école Turgot) qui sont ensuite transférées à la rentrée de printemps 1941 dans deux salles du patronage Saint-Pierre. D'autres classes de cette école sont délocalisées dans des locaux privés loués rue Chevreul puis dans une pièce 2 rue des moulins dans un bureau de l'usine d'encres Gardot mis à disposition gratuitement. Le 3 mai 1941, les troupes allemandes libèrent l'école Chevreul que les enfants réinvestissent.

Au total, sur les 266 classes des 33 établissements scolaires de la ville 122 sont occupées en février 1941. En mai 1941, le maire demande à chaque établissement dijonnais de l'informer du nombre de classes disponibles à l'enseignement et du nombre de classes occupées.
Ainsi, au lycée Carnot, 36 classes sont utilisées par les élèves pour 39 par les troupes allemandes (chiffre auquel il faut ajouter les nombreux autres locaux de l'établissement à disposition des troupes) tandis que le lycée de jeunes filles, rue Condorcet, est totalement occupé. Marcelle Pardé, directrice du lycée écrit ainsi au maire le 24 mai 1941 « matériellement parlant, nous n'avons plus d'établissement ».
Le lycée Hippolyte Fontaine, tout comme le grand séminaire, servent d'hôpitaux. Les lycées Condorcet et Saint-François servent de cantonnement. La nouvelle université, rue Chabot Charny, abrite une partie de la Wehrmacht. En mai 1941, les troupes d'occupation ont quitté ces locaux, qui sont à nouveau utilisés pour l'enseignement.

L'occupation des établissements scolaires varie pendant la durée du conflit, jusqu'en août 1944. Les Allemands organisent alors leur repli de la ville et éprouvent la nécessité de stocker de nombreux matériels. Les établissements scolaires sont à nouveau occupés, dont certains jusqu'au 11 septembre.

Après la Libération de la ville, la nouvelle rentrée est fixée au 2 octobre 1944. 25 écoles ont pu effectuer leur rentrée à cette date (pas toutes dans leurs locaux d'origine, certains étant occupés ou détériorés). Pour les autres écoles, la rentrée a été différées de quelques jours mais, au 16 octobre, l'ensemble des élèves a repris les cours.

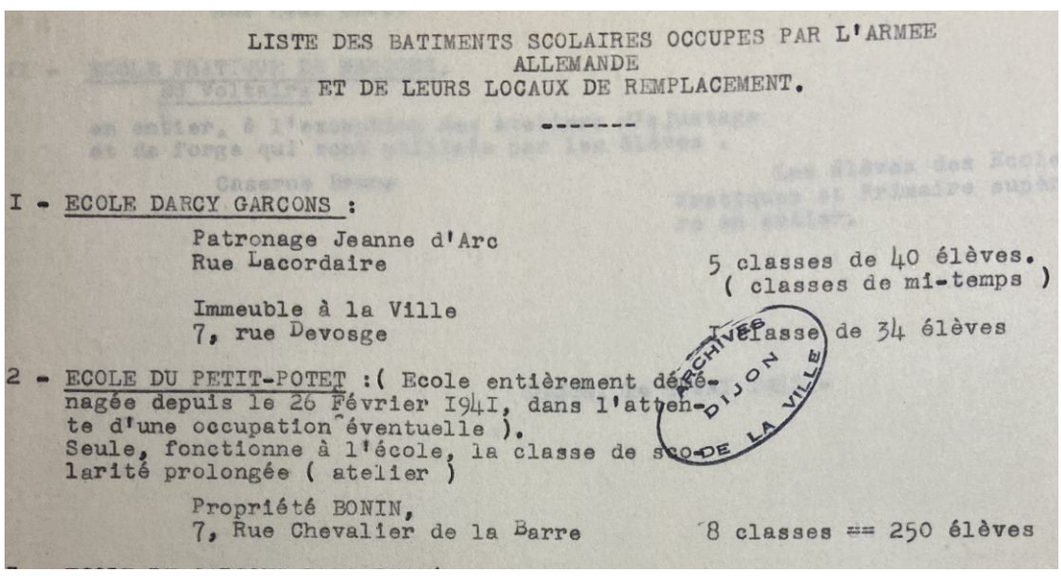
LISTE DES BATIMENTS SCOLAIRES OCCUPES PAR L'ARMEE
ALLEMANDE
ET DE LEURS LOCAUX DE REMPLACEMENT.

I - ECOLE DARCY GARCONS :

Patronage Jeanne d'Arc
Rue Lacordaire — 5 classes de 40 élèves. (classes de mi-temps)

Immeuble à la Ville
7, rue Devosge — 1 classe de 34 élèves

2 - ECOLE DU PETIT-POTET :(Ecole entièrement déménagée depuis le 26 Février 1941, dans l'attente d'une occupation éventuelle).
Seule, fonctionne à l'école, la classe de scolarité prolongée (atelier)

Propriété BONIN,
7, Rue Chevalier de la Barre — 8 classes == 250 élèves

ARCHIVES DE LA VILLE DIJON

Extrait de la liste des bâtiments scolaires occupés au 8 mai 1941
© Archives municipales de Dijon

5/ Le palais des ducs et des États de Bourgogne : un monument emblématique sous l'Occupation

En janvier 1941, la Standortkommandantur qui occupait depuis juin 1940 la salle des Commissions et la salle du Conseil Municipal au nord du palais veut échanger avec les salles de la délégation municipale pour une question de « prestige ». D'où l'occupation des parties suivantes :

- Bureau du maire et de 6 adjoints (1er étage)
- Salle de Flore et salle des États
- Salle d'attente et salle des appariteurs (1er étage)
- Terrasse et escalier de la tour Philippe le Bon
- Central télégraphique automatique (au sous-sol)

Les bureaux de la délégation municipale sont installés au rez-de chaussée. En septembre 1941, le grand escalier et la salle de Flore sont libérés pour la distribution des cartes de rationnement.

En mai - juin 1942, l'administration allemande occupe de manière occasionnelle la salle des États pour des conférences, des projections, des représentations théâtrales et pour l'organisation du pseudo-procès des patriotes de l'Auxois, le 29 février 1944.

Le 8 mai 1944, d'autres réquisitions interviennent avec effet immédiat :

- la chapelle des Élus pour stocker de la paille,
- les cuisines ducales (intégrées aujourd'hui au parcours du musée) pour des munitions,
- le rez-de-chaussée de la Tour de Bar pour des munitions également,
- la salle des fanfares (2 pièces).

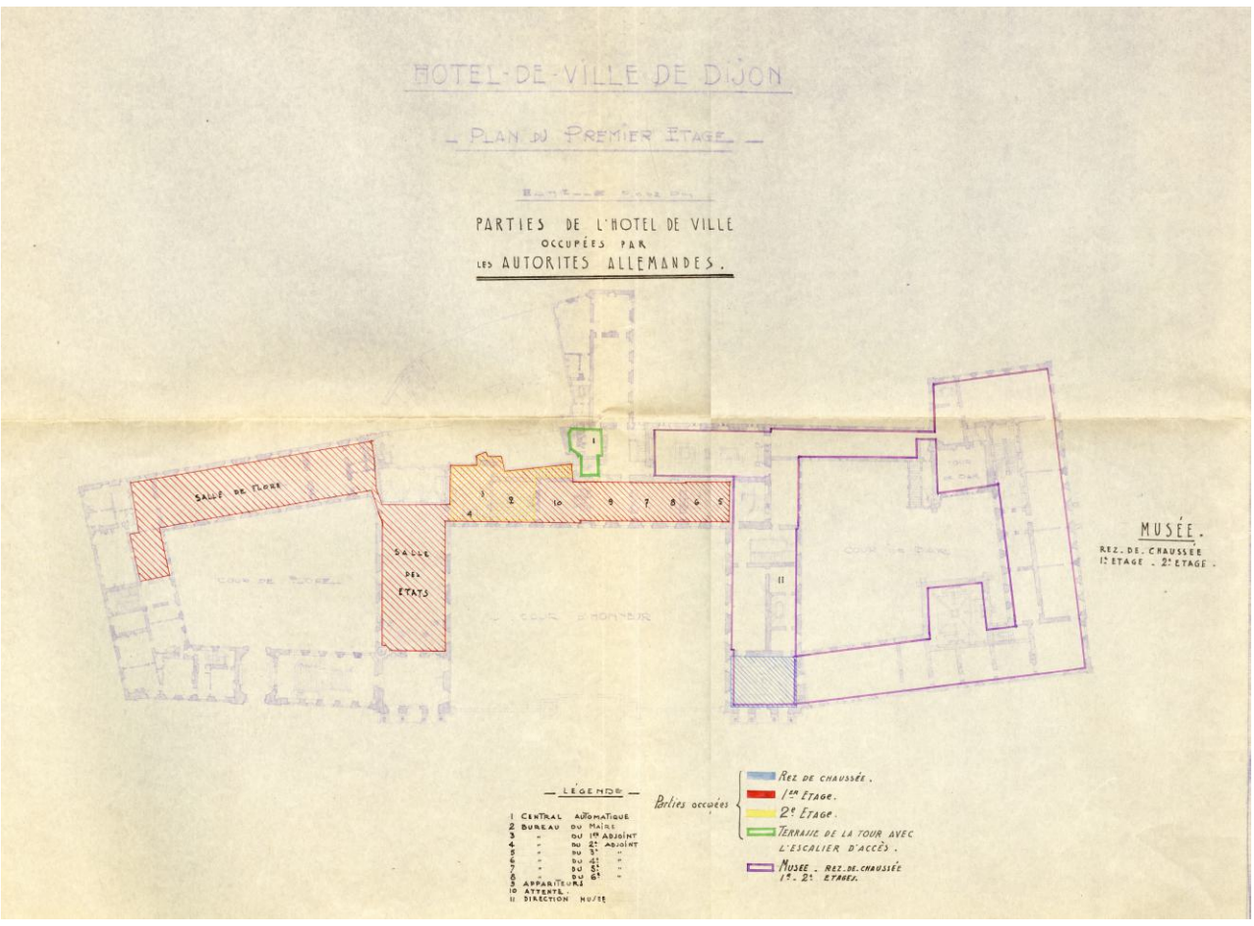

Plan de l'occupation du palais en 1941 © Archives municipales de Dijon

II/ DIJON ET LES OCCUPANTS

1/ La délégation municipale de Dijon

Depuis 1935, Robert Jardillier est le maire de Dijon. Dans un contexte d'exode général, dans la crainte de combats armés et alors que les soldats français ont quitté la cité, le 15 juin, il rencontre le préfet Charles Chevreux. Ils décident, malgré de nombreuses hésitations, l'évacuation de la ville.
Le soir, des policiers parcourent les rues et clament : « La population de Dijon est invitée à quitter la ville en se dirigeant vers le sud ». Plusieurs milliers de personnes se mettent alors en route à pied, en vélo, en voiture, en car, en train. Robert Jardillier quitte lui aussi la ville.

Entre 50 et 85 % de la population déserte la ville pour rejoindre de la famille dans la campagne plus ou moins proche ou pour fuir dans le sud de la France. Certains témoins iront même jusqu'à évoquer la fuite de 70 000 personnes sur une population globale de 96 000. L'exode est massif, chaotique et précipité.

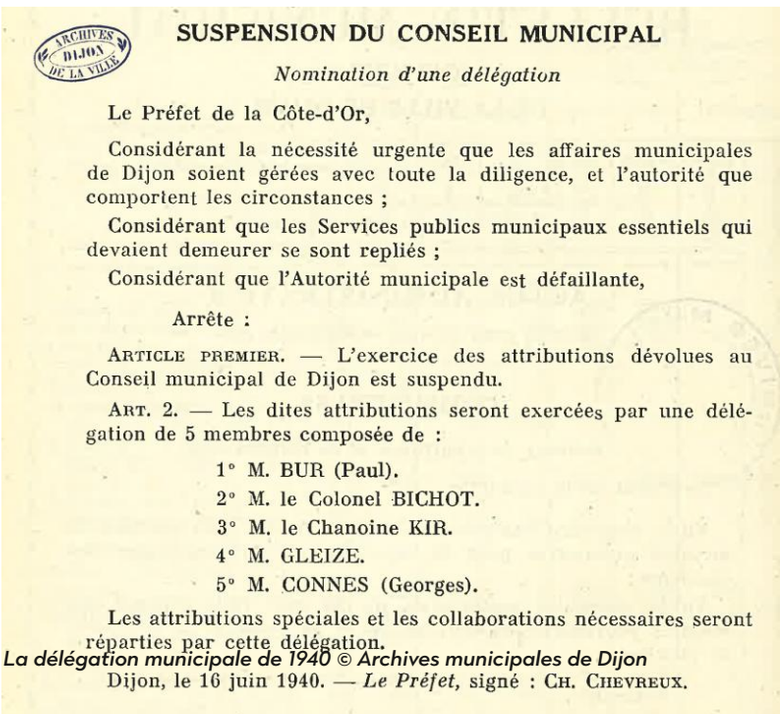

ARCHIVES DIJON DE LA VILLE

SUSPENSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nomination d'une délégation

Le Préfet de la Côte-d'Or,

Considérant la nécessité urgente que les affaires municipales de Dijon soient gérées avec toute la diligence, et l'autorité que comportent les circonstances ;

Considérant que les Services publics municipaux essentiels qui devaient demeurer se sont repliés ;

Considérant que l'Autorité municipale est défaillante,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — L'exercice des attributions dévolues au Conseil municipal de Dijon est suspendu.

ART. 2. — Les dites attributions seront exercées par une délégation de 5 membres composée de :

1° M. BUR (Paul).
2° M. le Colonel BICHOT.
3° M. le Chanoine KIR.
4° M. GLEIZE.
5° M. CONNES (Georges).

Les attributions spéciales et les collaborations nécessaires seront réparties par cette délégation.

Dijon, le 16 juin 1940. — *Le Préfet*, signé : CH. CHEVREUX.

La délégation municipale de 1940 © Archives municipales de Dijon

Le préfet, quant à lui, change d'avis et reste sur place. Dans la précipitation, il nomme une délégation municipale le 16 juin, composée de Paul Bur, Président de la Chambre de Commerce, secondé par Georges Connes, professeur de littérature anglaise à la Faculté de Lettres, par Félix Kir, directeur des œuvres diocésaines et par Léon Bichot, colonel en retraite et Président du Secours catholique, rapidement rejoint par Charles Maldant, adjoint au maire.

Cette délégation gère le quotidien et assure le service public municipal : Félix Kir est plus particulièrement en charge des réfugiés, des évacués et des prisonniers de guerre, Léon Bichot du personnel municipal et de la police, Georges Connes de l'assistance, de l'hygiène, de la salubrité et de l'instruction publique, Charles Maldant des finances, bientôt rejoint par Victor Maillard au ravitaillement.

La délégation municipale se donne pour objectifs la remise en route des administrations, l'aide aux entreprises pour continuer leurs activités et la gestion du ravitaillement de la population, malgré les réquisitions.

Témoignage de Georges Connes évoquant la nuit du 16 au 17 juin[3] :
« la journée, la nuit et le matin qui suivirent furent des heures d'attente anxieuse. (…) Il n'y avait plus de banques, bureaux de poste, policiers, voitures de pompiers ni pompiers ; même les croque-morts étaient partis avec les corbillards et les balayeurs avec leurs véhicules. (…) Quand la nuit tomba, nous avons pris des tours de garde à l'hôtel de ville jusqu'après minuit, quatre hommes vieux ou vieillissants [membres de la délégation municipale]. Le préfet, qui était maintenant entièrement seul dans son palais administratif, se joignit à nous ; nous cinq étions les seuls habitants de l'hôtel de ville où deux cents employés s'étaient activés un jour avant (…) ».

3 : Georges Connes, *Débâcle, Résistance, Libération à Dijon*, Éditions universitaires de Dijon, 2014, p. 99.

En 1941, le gouvernement de Vichy met fin aux administrations municipales provisoires et instaure des conseillers municipaux permanents. Paul Bur est le maire de la ville jusqu'à la fin de l'année 1942, remplacé par Maurice Bernard jusqu'à la Libération.
Selon Pierre Gounand, « la municipalité dijonnaise durant cette période n'a pas laissé de grandes réalisations (…). Elle s'est attachée à pallier au plus pressant : le ravitaillement et la sauvegarde des intérêts de la ville. Les maires ont toujours refusé de collaborer avec l'ennemi, ils s'en sont seulement accommodés ».[4]

2/ L'opinion publique

Quelques jours après l'entrée des Allemands à Dijon le 17 juin, de nombreux Dijonnais regagnent la ville, leur lieu de travail et de vie, comme un exode en sens inverse. À la fin de l'année 1940, Dijon a retrouvé la majeure partie de sa population.
D'abord sidérée, l'opinion publique va subir les lois de l'occupant allemand. Chacun se préoccupe alors de sa survie et se soumet aux contraintes. « La vie à Dijon, c'est surtout surmonter les pénuries de toutes sortes sur un fond de morne accablement » résume le journaliste Pierre Simon.

Venue du maréchal Pétain à Dijon le 28 mai 1944 (8FI244)
© Archives départementales de la Côte-d'Or

Selon le préfet de la Côte-d'Or, à la fin de l'année 1940 « la population rejette sur le gouvernement la responsabilité de la forme qu'a prise l'Occupation et les espérances sont tournées vers l'Angleterre. (…) À la vérité, je dirai simplement que l'Occupation telle qu'elle est a fait naître une sorte de psychose collective de la libération ». Malgré tout, les Dijonnais, à l'image de la population française, restent largement confiants dans le Maréchal Pétain. En 1941, la place d'Armes est même rebaptisée place du Maréchal Pétain (aujourd'hui place de la Libération).
Après le choc de la défaite et au cours de la première année d'occupation, la plus grande partie de la population est désorientée et cherche à gérer les difficultés de la vie quotidienne tout en faisant confiance au Maréchal Pétain. Cependant, certains se satisfont du nouvel ordre établi par l'occupant et, soit par conviction, soit par opportunisme, collaborent, parfois avec zèle, à l'application des nouvelles lois. En janvier 1942, les groupements de collaboration comptent 800 adhérents, hommes et femmes, dans l'agglomération dijonnaise[5].
Au fil des quatre années de guerre, l'adhésion des Français à la collaboration se manifeste de façons très diverses, tant au niveau de l'État que des individus. À la Libération ont été identifiés indistinctement comme collaborateurs, des institutions ou individus ayant, d'une façon ou d'une autre, profité de la présence de l'occupant : les inconditionnels du Maréchal Pétain, les adhérents des partis collaborationnistes, les miliciens, les légionnaires contre le bolchévisme, les commerçants ayant fait du marché noir, les travailleurs étant partis volontairement en Allemagne, les femmes ayant eu des relations amoureuses avec les Allemands, les personnes s'étant trouvées dans l'obligation de travailler avec eux...

4 : Pierre Gounand, *Dijon, 1940-1944, du désespoir à l'espoir*, Éditions de l'Armançon, 2004.
5 : Pierre Gounand, *Dijon, carrefour de guerre*, Éditions Franc'Albert, 1990, p.282-283.

Petit à petit, l'indignation monte contre les injustices, les privations, les vexations imposées par l'occupant. La soumission de plus en plus forte du gouvernement de Vichy au régime nazi, puis la colère contre le Service de Travail Obligatoire instauré en février 1943, vont amener des catégories de la population de plus en plus nombreuses à réagir, à résister.

Pour plus d'informations, voir p. 17
Dijon et la résistance

3/ Les institutions religieuses

Le Vatican et les évêques dans leur grande majorité s'accommodent du régime nazi par crainte du communisme. À la cathédrale de Dijon, des concerts sont organisés auxquels assistent les personnalités de l'état-major allemand.
Mais à la base de l'institution, de nombreux prêtres résistent au nom de la dignité humaine et de la justice. Des communautés chrétiennes organisent la solidarité, dans un souci d'humanité et aident les prisonniers, les réfugiés étrangers, notamment les juifs de l'est, puis les Français d'origine juive, les communistes, les résistants. Et surtout les plus faibles, les enfants. Henri Drouot note dans son journal au 4 août 1943 : « Le clergé paroissial a senti la résistance, en général ; il la vit, il l'encourage. Les évêques sont souvent plus incertains ».[6]

Le temple de Dijon est devenu sous l'Occupation le lieu de culte de l'armée allemande où furent célébrées obsèques et commémorations militaires. Néanmoins, très tôt, les pasteurs français se sont élevés pour des raisons théologiques contre le nazisme. Malgré des avis divisés, les oppositions s'amplifient contre les mesures anti-juives qui rappellent les persécutions dont les protestants avaient fait l'objet au cours de l'histoire, en France notamment.

Au sein des institutions juives, l'entraide s'organise pour permettre aux membres de la communauté persécutée de survivre, de se cacher, de fuir en zone libre ou de choisir l'exil. Contrairement à de très nombreuses synagogues d'Europe, celle de Dijon a été épargnée par les Nazis. Dans ses mémoires, le chanoine Kir déclare qu'il a sauvé la synagogue de Dijon de la destruction en la transformant en entrepôt et lieu de stockage. Avant l'arrivée des Allemands, celui-ci avait pris soin de prévenir le rabbin Elie Cyper afin qu'il sauve les objets de culte.

ÉLIE CYPER
Rabbin de Dijon en janvier 1939, il est fait prisonnier en mai 1940.
Il s'évade et devient aumônier militaire jusqu'à fin août 1940, date de sa démobilisation. Il devient alors le « rabbin des réfugiés » à Dole, dans le Jura, et est adjoint en décembre de la même année du rabbin de Périgueux, débordé par l'afflux de 12 000 réfugiés repliés en Dordogne.
Actif dans le groupe Combat de la Résistance à partir de mai 1943, Elie Cyper est nommé Capitaine des FFI le 7 avril 1944, mais est arrêté par la Gestapo dès le lendemain. Il est déporté le 15 mai 1944 par le convoi 73 et est tué par les Nazis à Kovno, en Lituanie-Estonie, à l'âge de 35 ans. Elie Cyper est décoré de la croix de guerre et reçoit la médaille de la Résistance française ainsi que celle de l'Ordre de la Libération.

6 : Henri Drouot, *Notes d'un Dijonnais pendant l'Occupation allemande, 1940-1944*, Éditions universitaires de Dijon, 1998, p. 686.

2/ DIJON ET L'ANTISÉMITISME

Avec l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler, le 30 janvier 1933, et l'instauration progressive de sa politique antisémite, la France devient une terre de refuge pour de nombreux juifs. Dijon accueille de nombreuses personnes de manière pérenne ou provisoire, en attente d'un visa pour quitter l'Europe. À la veille de la guerre, Dijon compte une communauté israélite de plus de 500 personnes. Bien que complètement intégrés, les juifs dijonnais subissent déjà un antisémitisme latent, exacerbé par une minorité de la population organisée en groupuscules.

Dès la déclaration de guerre en 1939, les hommes, originaires des pays ennemis de la France (Allemagne et Autriche) et vivants sur le territoire sont internés dans des camps. Pour Dijon, ces hommes sont regroupés au camp de Marmagne (à proximité de l'abbaye de Fontenay). Avec le gouvernement de Vichy, la xénophobie et l'antisémitisme sont érigés progressivement en cause nationale. Plus de 64 lois et décrets sont ainsi édictés par l'État français, complétés par des ordonnances imposées par l'occupant.

I/ UNE LÉGISLATION POUR UNE EXCLUSION SOCIALE

1/ Dénaturalisation

Le 22 juillet 1940, une première loi porte révision des naturalisations obtenues depuis 1927. À l'échelle nationale, quelques 15 000 personnes sont déchues de la nationalité française, dont 7 000 israélites réfugiés de l'Est, d'Italie ou d'Espagne. En Côte-d'Or, selon les archives encore conservées, il semblerait que 11 personnes juives aient perdu ainsi leur nationalité.
Il est nécessaire de préciser ici qu'aucune négociation relative à des dénaturalisations n'a été engagée dans les termes de l'Armistice. Il s'agit donc d'une initiative uniquement française.

2/ Un antisémitisme légalisé

Le 27 août 1940, le décret Marchandeau, daté d'avril 1939, mis en œuvre pour punir les auteurs de diffamation et injures racistes proférées dans la presse, est abrogé. Toutes les poursuites pour propos racistes sont amnistiées. Légalement, la presse d'extrême-droite, collaborationniste et nazie peut se développer et proférer des messages xénophobes et antisémites en toute légalité.

De plus, avant même l'arrivée de l'occupant et en vue de le loger, les réquisitions de maisons et appartements portent déjà sur les familles juives. Il s'agit bien ici d'une décision française. À Dijon, la première famille expropriée est la famille Bloc dont la maison est située rue Charles le Téméraire.

3/ Définition du statut de juif

Entre septembre 1940 et juin 1941, trois ordonnances allemandes ainsi que deux lois françaises définissent le statut de juif.
Le 27 septembre 1940, la 1ère ordonnance allemande définit précisément « le juif » : « *sont reconnus comme Juifs, ceux qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive, ou qui ont plus de deux grands-parents juifs. Sont considérés comme juifs les grands-parents qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive* ». L'article 3 précise également que les personnes concernées ont jusqu'au 20 octobre 1940 pour s'inscrire sur un registre spécial auprès de la préfecture et que « *tous les commerces et entreprises juifs doivent le signaler par une affiche en français et en allemand avant le 31/12/1940* ».

En cas de refus, les personnes encourent des amendes, des peines de prison, et si cela s'avère nécessaire, des confiscations de biens. Cette ordonnance sera complétée en octobre 1940 et avril 1941 par deux autres textes.

Elle est suivie également de deux lois françaises (celle du 3 octobre 1940 remplacée par celle du 2 juin 1941) « portant statut des juifs » qui reprennent la définition allemande tout en y incluant la notion de race. L'ensemble de ces textes permettent à l'État français et à l'occupant de recenser les personnes juives et leurs biens en vue de les exclure progressivement et de les dépouiller méthodiquement.

Le 20 octobre 1940, le recensement obligatoire en préfecture des juifs étrangers et français, complété en 1941, fait état de 842 juifs vivant en Côte-d'Or dont 408 à Dijon[7].

En 1941, seul un quart des familles juives d'avant-guerre est resté en Côte-d'Or. Elles n'ont plus rien. Elles doivent solliciter une autorisation pour se déplacer et ne sont plus autorisées à fréquenter les lieux de spectacle.

Le 13 août 1941, une nouvelle ordonnance allemande continue d'isoler les personnes juives en leur interdisant de posséder un poste de radio et de téléphone. Cette mesure rendra impossible l'information des arrestations et rafles.

La 8e ordonnance allemande du 28 mai 1942 oblige les juifs à porter **un signe distinctif** dès 6 ans :
« *L'étoile des Juifs consiste en une étoile à 6 branches, noire, de la grandeur de la paume, en étoffe jaune, portant en noir l'inscription juif. Elle doit être portée, cousue solidement, de façon apparente, sur la poitrine, sur le côté gauche du vêtement* ».
C'est une décision allemande dont la mise en place s'effectue au niveau des mairies qui reçoivent de la préfecture la quantité de signes selon les listes précédemment établies. Chaque personne reçoit 3 étoiles.
Selon le décompte officiel du 4 juillet 1942 : 279 personnes du département sont concernées par cette mesure, essentiellement à Dijon. Onze personnes à Beaune et quarante à Montbard sont également visées par cette décision.

II/ UNE LÉGISLATION POUR UNE EXCLUSION ÉCONOMIQUE : LE PROCESSUS D'ARYANISATION

Les lois françaises du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941 interdisent aux personnes juives d'exercer de nombreuses professions, d'abord dans la fonction publique, notamment l'enseignement, la justice et l'armée mais aussi dans la presse ou le cinéma.
À Dijon, huit professeurs sont démis de leurs fonctions dès octobre 1940, dont Colette Berheim, enseignante à l'école Larrey, et Oscar Lévy, professeur de mathématiques au lycée Carnot.

À partir de l'ordonnance allemande du 18 octobre 1940 qui définit ce qu'est « une entreprise juive », tous les commerces et entreprises juifs doivent le signaler par une affiche en français et en allemand. Ce recensement va faciliter la spoliation des entreprises appartenant à des propriétaires juifs. Elles passent sous le joug d'un commissaire-administrateur ou administrateur provisoire chargé du « transfèrement de propriétés » par convention, vente ou liquidation. Ce système est étendu en 1941 aux immeubles de rapport.

ARYANISATION
Sous l'Occupation, ce terme désigne l'ensemble des mesures de spoliation visant à transférer la propriété d'entreprises détenues par des personnes d'origine juive à des personnes réputées « aryennes ».[8]

7 : Pierre Gounand, *Dijon, 1940-1944, du désespoir à l'espoir*, Éditions de l'Armançon, 2004.
8 : Dictionnaire Larousse.

Le 29 mars 1941 est créé le commissariat général aux questions juives. Il prépare et propose au Maréchal Pétain les mesures législatives à l'encontre des Juifs, il fixe les dates de liquidation des entreprises juives et désigne les administrateurs provisoires.

Pour l'administration nazie, l'objectif est de supprimer définitivement l'influence juive dans l'économie française. Pour l'État français, cette spoliation correspond à l'instauration du protectionnisme économique et de la politique de concentration industrielle et commerciale. Généralement, « l'aryanisation » de l'entreprise, tant au niveau de la direction qu'au niveau du personnel est mise en œuvre en 6 mois.

À Dijon, de nombreux commerces sont ainsi spoliés :

- 4 Place Darcy, André Benaïm, Chemiseries André
- 7 Place Darcy, André et Emile Alexandre, commerce Darcy-Couture
- 4 Place Bossuet, Fils Franck, La Maison du Tissu
- 19 rue Musette, Bloc, frères, un commerce de chaussures (encore les Chaussures Bloc).
- 78 rue de la Liberté, Rafaël Jeankélovitch, commerce de fourrure

Les Juifs sont progressivement interdits de «*toute profession libérale, commerciale, industrielle ou artisanale ou profession libre* ». Ils se retrouvent dans l'interdiction d'exercer un métier, et par-là même de toucher un salaire et de vivre décemment.

Ces mesures s'accompagnent déjà en 1941, d'expulsions des logements personnels. Les familles juives sont réduites à vivre dans des hôtels de dernière catégorie.

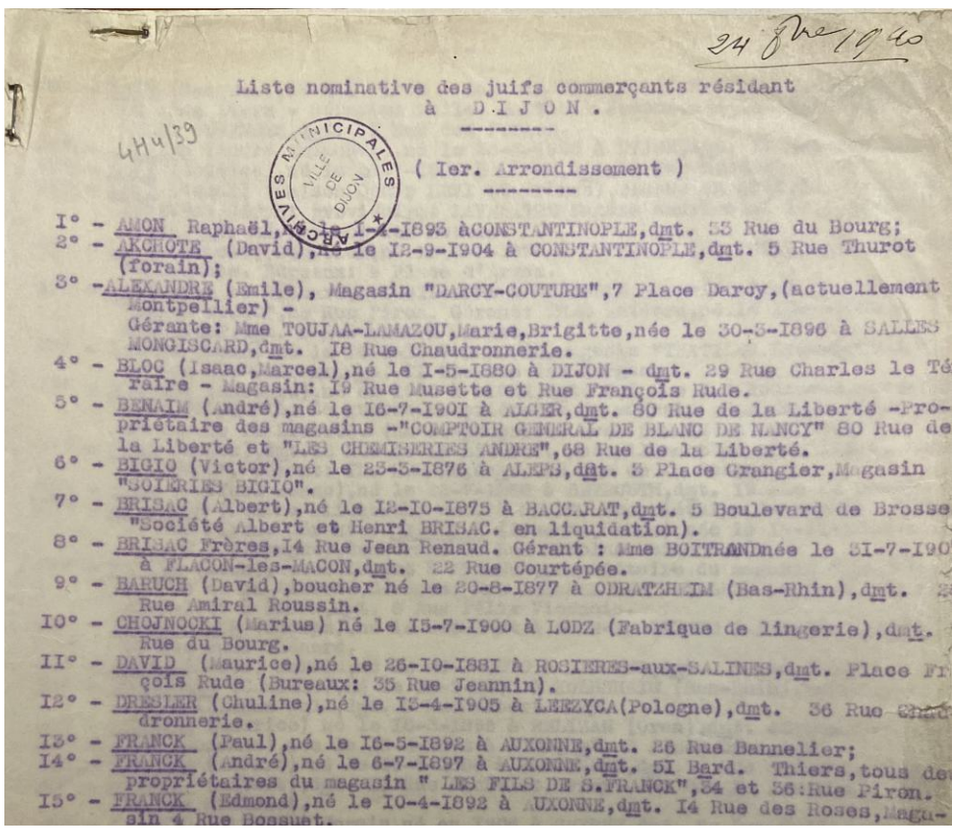

24 Juin 1940

Liste nominative des juifs commerçants résidant
à D I J O N .

4H4/39

ARCHIVES MUNICIPALES VILLE DE DIJON

(Ier. Arrondissement)

I° - AMON Raphaël, né le 1-1-1893 à CONSTANTINOPLE, dmt. 33 Rue du Bourg;
2° - AKCHOTE (David), né le 12-9-1904 à CONSTANTINOPLE, dmt. 5 Rue Thurot (forain);
3° - ALEXANDRE (Emile), Magasin "DARCY-COUTURE", 7 Place Darcy, (actuellement Montpellier) - Gérante: Mme TOUJAA-LAMAZOU, Marie, Brigitte, née le 30-3-1896 à SALLES MONGISCARD, dmt. 18 Rue Chaudronnerie.
4° - BLOC (Isaac, Marcel), né le 1-5-1880 à DIJON - dmt. 29 Rue Charles le Téméraire - Magasin: 19 Rue Musette et Rue François Rude.
5° - BENAIM (André), né le 16-7-1901 à ALGER, dmt. 80 Rue de la Liberté - Propriétaire des magasins - "COMPTOIR GENERAL DE BLANC DE NANCY" 80 Rue de la Liberté et "LES CHEMISERIES ANDRE", 68 Rue de la Liberté.
6° - BIGIO (Victor), né le 23-3-1876 à ALEPS, dmt. 3 Place Grangier, Magasin "SOIERIES BIGIO".
7° - BRISAC (Albert), né le 12-10-1875 à BACCARAT, dmt. 5 Boulevard de Brosse "Société Albert et Henri BRISAC. en liquidation).
8° - BRISAC Frères, 14 Rue Jean Renaud. Gérant : Mme BOITRANDnée le 31-7-190 à FLACON-les-MACON, dmt. 22 Rue Courtépée.
9° - BARUCH (David), boucher né le 20-8-1877 à ODRATZHEIM (Bas-Rhin), dmt. Rue Amiral Roussin.
10° - CHOJNOCKI (Marius) né le 15-7-1900 à LODZ (Fabrique de lingerie), dmt. Rue du Bourg.
11° - DAVID (Maurice), né le 26-10-1881 à ROSIERES-aux-SALINES, dmt. Place François Rude (Bureaux: 35 Rue Jeannin).
12° - DRESLER (Chuline), né le 13-4-1905 à LEKZYCA (Pologne), dmt. 36 Rue Chaudronnerie.
13° - FRANCK (Paul), né le 16-5-1892 à AUXONNE, dmt. 26 Rue Bannelier;
14° - FRANCK (André), né le 6-7-1897 à AUXONNE, dmt. 51 Bard. Thiers, tous de propriétaires du magasin " LES FILS DE S.FRANCK", 34 et 36: Rue Piron.
15° - FRANCK (Edmond), né le 10-4-1892 à AUXONNE, dmt. 14 Rue des Roses, Magasin 4 Rue Bossuet.

Extrait de la liste des commerçants juifs de Dijon en 1940 © Archives municipales de Dijon

III/ DE LA RÉPRESSION À LA SOLUTION FINALE

En 1940 et 1941, les arrestations sont peu nombreuses et sont principalement liées aux tentatives de passage de la ligne de démarcation par des personnes issues de régions septentrionales. En 1942, les arrestations s'intensifient aux motifs de marché noir et de la non-observation des mesures incombant aux juifs, dont le port de l'étoile jaune.

SOLUTION FINALE
La « Solution finale de la question juive » était, dans le langage codé des nazis, la terminologie employée pour désigner le sort à réserver aux Juifs. Utilisée dès le début de la guerre, cette expression recouvrira plusieurs éventualités avant de signifier la mise à mort systématique à compter de la fin de l'année 1941.[9]

1/ La politique des otages

À partir du milieu de l'année 1941, la hausse des arrestations est concomitante avec la hausse des attentats contre l'occupant. Un exemple illustre clairement cette escalade de la violence[10] : le 28 décembre 1941, dans le quartier Victor Hugo, un lieutenant de l'armée allemande, Karl Winicker, est grièvement blessé par deux cyclistes. Le lendemain, le Feldkommandant impose un couvre-feu de 18h à 5h du matin, interdit la circulation à vélo sur ces créneaux, renforce les patrouilles nocturnes, oblige la Ville de Dijon à payer une amende conséquente (10 millions de francs) tout en menaçant de prendre des mesures complémentaires si les coupables ne sont pas arrêtés. Le 10 janvier 1942, un autre attentat aux engins explosifs est commis au « foyer du soldat » ou Soldatenheim situé au coin de la rue Lammonoye et de la place du Théâtre, ne provoquant que des dégâts matériels. Une enquête de police, allemande et française, avec de nombreuses perquisitions et des interrogatoires doublés de torture, identifie les coupables : Pierre Vieillard, René Laforge, Jean Schellnenberger, René Romenteau, tous normaliens et Robert Creux, ébéniste. Ils sont fusillés le 7 mars 1942 sur le stand de tir de Montmuzard. D'autres arrestations et éxécutions suivront.

Autre exemple, la rafle du 26 février 1942 à Dijon : en représailles aux nombreux attentats des semaines passées, la police allemande arrête 11 hommes juifs français. Ils sont internés à la prison, dans la partie contrôlée par l'occupant. Ils sont ensuite transférés à Compiègne puis déportés à Auschwitz.
Cette répression allemande via l'exécution d'otages est menée largement en 1942 avant de se concentrer sur les maquis de résistants.

2/ L'arrestation des Juifs étrangers

En parallèle, la mise en œuvre de la Solution finale s'intensifie. En amont de la rafle du Vel d'Hiv, opérée entre les 16 et 17 juillet 1942, l'arrestation des Juifs étrangers (de nationalités polonaise, tchécoslovaque, russe, allemande, précédemment autrichienne, grecque, yougoslave, norvégienne, hollandaise, belge, luxembourgeoise et apatride) âgés de 16 à 45 ans, est lancée à Dijon les 12 et 13 juillet. Vingt personnes sont arrêtées par la police et la gendarmerie française et transférées vers le camp de Pithiviers.

La rafle du 9 octobre 1942 concerne toujours l'arrestation des Juifs étrangers (de nationalité balte, bulgare, roumaine, russe) sans prise en compte de l'âge. Des instructions sont données par la SIPO (police de sureté allemande) à destination des policiers français : « *Je vous prie d'inviter les fonctionnaires de la police chargés d'exécuter ces mesures d'arrestation que la négligence, la corruption, et la non stricte exécution de ces mesures entraîneront la révocation immédiatement et l'arrestation du fonctionnaire coupable* ».[10]
Pour autant, s'il est prévu 45 arrestations dans le département, seules 10 sont effectivement réalisées.
Les dernières arrestations de juifs étrangers interviennent en 1943.

9 : Mémorial de la Shoah : Lexique à destination des enseignants.
10 : Dimitri Vouzelle, *Être juif en Côte-d'Or (1933-1952), Espoirs et désastre*, Éditions universitaires de Dijon, 2024, p.201 et 221.

3/ L'arrestation des juifs français

Plusieurs juifs ont été arrêtés en 1942 en réponse aux attentats commis contre l'occupant.
Le 24 février 1944, une rafle, décidée par le chef de la SIPO à l'échelle de la région et mise en œuvre par les services de police français, vise toutes les personnes juives françaises inscrites sur les listes « pour des raisons de police et de sécurité » sans limite d'âge. La plus jeune raflée est âgée de 5 ans et la plus âgée de 80 ans.
89 personnes sont arrêtées entre le 24 et le 28 février, internées à l'école Jules Ferry (aujourd'hui Paulette Lévy, en hommage à une des deux seules personnes rescapées de cette rafle), puis transférées à Drancy. Parmi les 89 personnes, 41 étaient dijonnaises.
Il s'agit bien ici d'un exemple d'application de la politique de la Solution finale, définissant l'ensemble des mesures pour exterminer les juifs et aryaniser les territoires occupés par l'Allemagne nazie.

Sur les listes de recensement, à cette date, 16 derniers juifs sont encore inscrits : 9 sont hospitalisés, 4 sont introuvables et 3 sont décédés.

Selon les recherches de Pierre Gounand, au total, ce sont 107 juifs arrêtés à Dijon qui ont été déportés en Allemagne dont 10 d'entre eux seulement sont revenus.[11]

Plaque apposée sur l'école Paulette Lévy. Suite à de nouvelles recherches historiques, les chiffres sont ajustés puisque deux personnes ont survécu © Margot Dupuis - Ville de Dijon

11 : Pierre Gounand, *Dijon, 1940-1944, du désespoir à l'espoir,* Éditions de l'Armançon, 2004.

3/ DIJON ET LA RÉSISTANCE

Dès le 18 juin 1940, la Résistance s'organise. Elle est multiforme et évolue au cours des quatre années de guerre. D'abord divisés, les différents mouvements politiques, de presse et de propagande, ainsi que les réseaux d'actions, commencent à se coordonner dès juin 1943.

I/ L'ORGANISATION DE LA RÉSISTANCE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Les Forces françaises libres (FFL) sont formées par Charles de Gaulle au cours de l'été 1940. Elles regroupent d'abord des unités rapatriées de Dunkerque, de Narvik en Norvège et de l'armée du Levant (70 000 hommes principalement d'Afrique du Nord, de Syrie et d'Irak), rejointes par quelques soldats et civils de métropole qui ont réussi à parvenir jusqu'en Angleterre. Les FFL possèdent une marine, les Forces navales françaises libres (FNFL), et une aviation, les Forces aériennes françaises libres (FAFL), et sont placées sous commandement britannique. Les FFL se sont illustrées sur différents théâtres d'opérations, en Afrique (la 1ère brigade française libre à la bataille de Bir Hakeim en Libye, les unités du général Leclerc à Koufra au Tchad) et en Europe (2e Division blindée du général Leclerc).

Le 27 mai 1943, le conseil national de la Résistance (CNR) est créé pour coordonner les différents mouvements de résistance intérieure. Il est mis en place par Jean Moulin à la demande du général de Gaulle. Le programme du CNR prépare la Libération et le retour à la République.

Le Comité français de Libération nationale (CFLN) est un organisme créé le 3 juin 1943, reconnu par les Alliés, comme représentant l'ensemble des Français qui combattent contre l'Allemagne. Il a au départ une double direction, l'une militaire conduite par le général Giraud, l'autre plus politique menée par le général de Gaulle. En juin 1944, il se transforme en Gouvernement provisoire de la République française (GPRF).

Les Forces françaises de l'intérieur (FFI) sont créées le 1er juin 1944 par le CFLN qui regroupe les diverses formations militaires de la Résistance (Armée Secrète, groupes francs, Francs-Tireurs et Partisans, etc.). Le général Koenig, nommé par les Alliés, en dirige l'état-major à Londres. Après le débarquement du 6 juin 1944, les FFI apportent, par leur connaissance du territoire, une aide précieuse aux soldats alliés dans leur progression pour le libérer. En septembre 1944, les FFI sont intégrées dans l'armée régulière.

II/ LES MOUVEMENTS ET PREMIERS RÉSEAUX DE RÉSISTANCE LOCAUX

1/ Des actions individuelles :

Blanche Grenier-Godard
En 1940, c'est d'abord à titre individuel et de manière spontanée que sont déployées les premières actions d'opposition sur le sol français. Étudiants, militants communistes, ouvriers, commerçants, hommes et femmes aident des prisonniers à s'évader, à se cacher tandis que des cheminots font passer des personnes en zone libre.
À Dijon, dès l'arrivée des troupes allemandes, des actions individuelles voient le jour : insultes envers des Allemands, installations de clous sur la chaussée ou dans les chocolats destinés aux Allemands…

Mais très rapidement des réseaux se forment dont le réseau Grenier-Godard, mené par Blanche Grenier-Godard.[12]
Blanche choisit d'être infirmière volontaire à l'hôpital de Dijon à la déclaration de guerre en septembre 1939. Dès le début de l'Occupation, elle s'engage dans l'aide aux prisonniers de guerre retenus à Dijon, au camp de Longvic, actuelle école de gendarmerie. Elle fonde un réseau dès juin 1940 épaulée par ses deux fils René et Jean, âgés respectivement de 15 ans et 11 ans, et soutenue par son mari Alphonse Grenier-Godard, ancien combattant de la Grande guerre. Les deux fils aident à ravitailler les évadés, assurent la liaison des lettres, y compris « des plis compromettants ». Ils guident aussi les évadés.
Ce réseau de 300 membres environ se concentre sur l'hébergement, la fourniture de vêtements et de faux-papiers ainsi que sur le passage de la ligne de démarcation. Il déploie de nombreux agents pour l'évasion de soldats et utilise l'hôpital général de Dijon. Certains agents municipaux apportent également leur soutien à ces évasions. Plus d'un millier de personnes a bénéficié de ces aides.

La responsable du réseau est arrêtée le 25 juillet 1942. Elle est détenue à la prison de Dijon, rue d'Auxonne. Elle est torturée par la Gestapo lors de onze interrogatoires. Puis, début septembre, elle est transférée à la prison de la Santé à Paris, puis à celle de Fresnes. Après 8 mois de détention, elle est déportée en Allemagne. Condamnée à mort à deux reprises, elle est détenue, à partir de mai 1943, dans plusieurs prisons allemandes.
Blanche Grenier-Godard est alors victime d'expérimentations faites par des médecins nazis. Elle survit notamment à une marche de 250 kilomètres pieds nus dans la neige. Elle est libérée le 29 avril 1945 et rapatriée le 8 mai 1945. Elle se consacre alors à rédiger les certificats des membres de son réseau et à faire reconnaître leur engagement patriotique précoce.
Le jour de l'arrestation de ses parents, Jean réussit à éviter la capture d'un évadé caché dans la maison familiale, son frère René, arrêté quelques jours avant, meurt en déportation en mars 1945.

Georges Connes, conseiller municipal et membre du Comité départemental de Libération (CDL), se souvient[13] : *« La Résistance des Français, qui, au début n'avait été qu'individuelle ou tout au plus le travail de très petits groupes, et très sporadique, commençait à s'organiser. Bien entendu, il n'était pas question au début d'une autorité centrale laquelle n'est venue que beaucoup plus tard. Compte tenu des circonstances , il était inévitable que cela prenne la forme de plusieurs groupes : il y en eu bientôt 6 ou 7 grands et beaucoup de plus petits […] La plupart du temps, il n'y avait aucune raison visible pour qu'un homme rejoigne un groupe plutôt qu'un autre, tout dépendait de qui vous approchait en premier »*.

Ces actions se structurent en mouvements de Résistance. Ils font circuler les idées s'opposant à la défaite du 17 juin 1940 face à l'Allemagne et à la politique expansionniste du nazisme. Ils agissent via la distribution de tracts, l'impression de journaux, le collage d'affiches et les messages radio de la BBC en provenance de Londres.

Marcelle Pardé et Simone Plessis
Marcelle Pardé (1891-1945) est nommée directrice du Lycée de jeunes filles, rue Condorcet, en 1935. En 1940, son lycée est occupé par les troupes allemandes : la scolarité secondaire des filles se déroule alors au lycée de garçons.
Engagée dans la Résistance à partir de 1941, avec sa secrétaire Simone Plessis (1913-1945), Marcelle Pardé rejoint en juillet 1942 le réseau Brutus, chargé des renseignements. Chargée de transmettre des informations sur les chemins de fer, elle effectue plusieurs missions en France, dont une à Toulouse en juillet 1943 pour établir une liaison avec un autre réseau.

Au début de 1944, l'arrestation des dirigeants du réseau Brutus, à Paris, permet l'idenfication de plusieurs résistants provinciaux. Marcelle Pardé et Simone Plessis sont arrêtées le 3 août 1944. Emprisonnée à Fresnes, Marcelle Pardé est déportée le 15 août 1944 à Ravensbrück où, malade elle décède le 20 janvier 1945.

12 : Dimitri Vouzelle, *Pionnier de la Résistance, Le réseau Grenier-Godard (1940-1942)*, EUD, 2022.
13 : Georges Connes, *Débâcle, Résistance, Libération à Dijon*, Éditions universitaires de Dijon, 2014, p.106

Simone Plessis meurt également à Ravensbrück, dans la nuit du 29 au 30 mars 1945.
Le nom de Marcelle Pardé est donné au lycée, devenu collège en 1967. Sous le porche d'entrée du collège, des plaques rappellent son acvité de résistante ainsi qu'au 3 boulevard Georges Clemenceau, son lieu de résidence lors de son arrestation. Une salle du collège porte également le nom de Simone Plessis.

Marcelle Pardé est homologuée lieutenant des Forces Françaises Combattantes et décorée à titre posthume de la Légion d'honneur, de la Croix de guerre 1939-1945 et de la médaille de la Résistance.[14]

Maxime Guillot

Durant l'été 1940, Maxime Guillot (1900-1944) aide des prisonniers évadés du camp de Longvic en les cachant dans le café qu'il gère avec son épouse à Chenôve, avant de les faire passer en zone libre. Au début de 1941, il établit des contacts avec des groupes locaux de cheminots résistants qui préfigurent le Mouvement « Résistance – Fer ». Il participe à des sabotages de matériel ennemi pendant la nuit. Fin 1942, les responsables dijonnais de l'Organisation Civile et Militaire lui confie la charge des relations avec le BOA (Bureau des Opérations Aériennes) pour le sud Côte-d'Or et nord Saône-et-Loire. Il est chargé de trouver des terrains favorables aux parachutages.
Avec 190 missions aériennes effectuées, Maxime Guillot et son réseau détiennent le record des opérations réalisées en zone nord occupée. Il est vivement recherché par la Gestapo à laquelle il échappe de justesse à plusieurs reprises. Le 29 janvier 1944, il se rend à une importante réunion organisée dans un café rue Condorcet, à Dijon. Soudain, des camions de soldats allemands arrivent et bouclent rapidement le quartier. Piégé, Maxime Guillot s'enfuit et tue deux soldats. Blessé aux jambes par une rafale d'arme automatique, il s'écroule. Se voyant perdu, il se tire une balle dans la tête pour éviter d'être arrêté et torturé dans le but de lui soutirer des renseignements.
Compagnon de la Libération, il est décoré à titre posthume de la Légion d'honneur, de la Croix de guerre 1939-1945 et de la médaille de la Résistance.[14]

2/ Les réseaux de résistance à Dijon

Créés pour la plupart en 1942-1943, les réseaux de résistance se spécialisent rapidement dans trois missions principales : la transmission à Londres du renseignement, l'exfiltration de prisonniers évadés ou de soldats alliés et plus tardivement, les opérations de sabotage. À Dijon, plusieurs réseaux existent :

1. Réseau Grenier-Godard : passage des prisonniers en zone libre (1940-1942)
2. Réseau Brutus : renseignements
3. Résistance-Fer : sabotage de trains
4. Le Front National : réseau communiste
5. BOA : Bureau des opérations aériennes, sauvetage des aviateurs
6. Confrérie Notre-Dame de Castille : sabotage des lignes téléphoniques et PTT
7. CDLL, Ceux de la Libération et CDLV, Ceux de la Libération Vengeance, coordination des opérations de Libération.[15]

À travers ces différents réseaux de résistance, de nombreux hommes et femmes ont pu exprimer leur courage et leur engagement. Après la guerre, un peu plus d'un millier de Dijonnais sont reconnus comme résistants. À noter que ce nombre est sous évalué car de nombreuses femmes n'ont pas eu de reconnaissance officielle de leur engagement.

14 : textes issus du livret *Résistance et répression dans Dijon occupé, 1940 -1944*, voir lien en bibliographie
15 : Voir le musée de la Résistance

Des grands noms de la résistance dijonnaise marquent encore l'espace public, notamment sur les plaques commémoratives et par les noms de rues tels que :
• Marcelle Pardé et Simone Plessis du groupe Brutus,
• Maxime Guillot du BOA,
• Lucien Dupont et le groupe des normaliens de l'Organisation spéciale,
• Édmond Debeaumarché dans le réseau des PTT,
• Étienne Désertot, responsable départemental du réseau Ceux de la Libération V (CLV).

3/ Le personnel municipal

La plaque apposée dans le passage du logis du roi, à l'hôtel de ville, rend hommage à neuf employés de la ville morts pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils ont aidé à l'évasion de prisonniers, transmis des renseignements, produit des faux papiers et caché des résistants. Edmond Carrier est fait prisonnier en 1940 et meurt en captivité en 1941. Constant Petitjean est fusillé comme otage en janvier 1942. Cinq sont morts en déportation : Jean Masingue, Gabriel Merck, André Moreau, Eugène Naizot, Noël Voituret. Paul Meunier est guillotiné à Stuttgart en avril 1944 avec des compagnons cheminots. Gabriel Millot est tombé lors des combats de la Libération.

Au total, 79 employés municipaux ont servi dans la Résistance et ont été cités et remerciés par la ville après-guerre.

À partir de 1943, en contestation du Service du Travail Obligatoire, la Résistance prend de l'importance. Grâce aux missions de Jean Moulin, du colonel Passy et de Pierre Brossolette, les mouvements, mieux organisés, préparent la libération du territoire et le Débarquement.

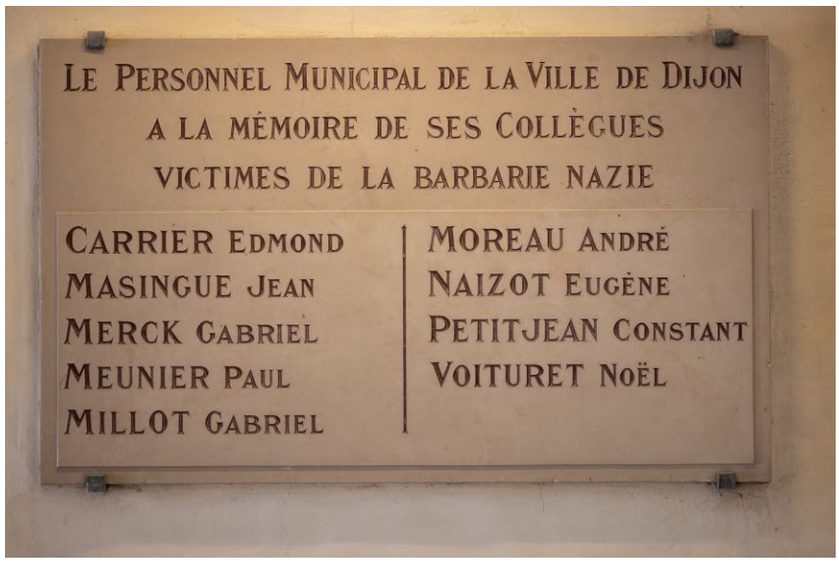

Plaque apposée passage du logis du Roi © Vincent Arbelet - Ville de Dijon

À Dijon, en avril 1943, les différents réseaux se réunissent pour la première fois. Le 12 novembre 1943, le Comité départemental de Libération (CDL) est créé au domicile de Georges Connes, 17 rue Alexandre-Nicolas, dans le quartier Montchapet. Il regroupe 14 personnes et est présidé par Claude Guyot. (voir dossier iconographique page 21)

Le 31 octobre 1944, une fois la France libérée, les réseaux sont dissous mais le CDL poursuit ses activités jusqu'en 1946.

III/ LA RÉPRESSION CONTRE LA RÉSISTANCE À DIJON

La lutte contre la Résistance est dans un premier temps confiée à l'administration militaire allemande, puis dans un deuxième temps, à la police de sûreté allemande dite SIPO gérée par Himmler. Celle-ci se compose de deux branches : la Gestapo, police politique secrète et la Kripo, police criminelle.
À Dijon, elle est installée dès 1940, rue Docteur Chaussier, avec pour mission principale le renseignement. Elle est dirigée par Willy Hulf et est composée de quatre agents, dont Klaus Barbie pendant plusieurs mois. En 1942, Hitler exige de la France la création d'une police spéciale pour collaborer avec la SIPO. Il s'agit de la

Milice française, installée rue du Docteur Maret. Elle infiltre les réseaux de Résistance et est particulièrement efficace, notamment en 1943-1944.

Le plus souvent, les résistants sont arrêtés et emprisonnés dans la prison de la rue d'Auxonne. Ils sont ensuite conduits dans les locaux de la Gestapo, pour être interrogés et torturés.

Dans son récit, Henri Arvet, arrêté le 20 juillet 1943 pour participation à un réseau de résistance raconte qu'à son arrivée dans sa cellule, il est surpris d'y trouver draps, lit, sommier, table de bureau, poêle, deux chaises se disant même « *s'il en est ainsi, c'est donc la vie de château qu'on me réserve* ».
Après 8 heures d'attente, il est interrogé mais ne parle pas. Le lendemain, il est emmené rue Docteur Chaussier dans le bâtiment que « *tous les Dijonnais connaissent et tous ont frémi à la pensée des drames qui y ont été vécus, des crimes et des machinations qui y ont été ourdis. C'est un immeuble neuf et massif, présentant l'allure d'une sorte de forteresse, avec ses cinq étages, ses larges baies uniformes et ses murs faits de petit appareil (en calcaire), aux assises bien symétriques* ». Il va y subir des interrogatoires sous la torture dans la cave-abri du bâtiment : « *on m'ordonne de me déshabiller et je suis alors brutalement couché, complètement nu, le ventre sur un des bancs, les pieds et les mains solidement attachés aux piliers ; on me bâillonne la bouche avec une serviette, on me bande les yeux (..). Alors, pendant 10 minutes, la schlague, à coup rythmés, accomplit sa besogne (…) ; mon corps n'est plus que plaies et meurtrissures des pieds jusqu'au cou ; le sang coule ; je me rends compte que je ne suis plus qu'une loque, mais la volonté me reste ; les supplices ne peuvent m'atteindre* ».[16]
Il subit de nombreuses autres tortures avant d'être déporté. Survivant, il témoigne jusqu'à la fin de sa vie, survenue en 1981.

D'autres résistants sont exécutés suite à des procès sommaires. À Dijon, les exécutions ont lieu sur le stand de tir de Montmuzard. Ces crimes entraînent bien souvent des vagues de contestations ou d'émoi de la part des Dijonnais, comme ce fut le cas lors de l'exécution de 4 normaliens et de leur camarade, fusillés le 7 mars 1942, ou encore lors du procès des résistants de l'Auxois, le 29 février 1944 dans la salle des États de Bourgogne. 179 personnes sont ainsi jugées. Leurs dossiers archivés conservent des photographies et des papiers personnels.

Le stand de tir de Montmuzard - mémorial des Fusillés © Ville de Dijon

16 : Henri Arvet, *Des geôles de la Gestapo de Dijon à l'enfer de Buchenwald et Dora*, imprimerie Darantière, 1948, p.32

4/ DIJON À LA LIBÉRATION

Après le débarquement de Normandie, le 6 juin 1944, la guerre dure encore 11 mois avant la chute de Berlin. À Dijon, c'est le 11 septembre 1944 que la ville est libérée. Mais malgré la joie de la liberté retrouvée, le retour a la normalité est long et difficile.

I/ DU 6 JUIN 1944 AU 10 SEPTEMBRE 1944

1/ Les débarquements

Le 6 juin 1944, les Alliés débarquent en Normandie. Le débarquement de Provence, le 15 août 1944, vient créer un second front en France.
Celui-ci est constitué de troupes américaines menées par le 6ème corps d'armée (composé des 3ème, 36ème et 45ème divisions), de troupes anglaises (troupes aéroportées) et françaises. Ces troupes françaises, désignées armée B, deviennent la première armée française, menée par le général Jean de Lattre de Tassigny. Elle est composée en majorité de troupes enrôlées en Afrique (dont la 1ère division française libre et la 1ère division de marche d'infanterie) mais aussi d'une division de blindés (1ère D.B.) ayant combattu en Afrique du nord.
Les troupes du débarquement de Provence progressent rapidement et se divisent en 2 groupes. Le premier, en direction de Grenoble – Besançon est mené par les troupes américaines. Le second groupe, composé des troupes françaises (3ème division et armée B), libère Marseille et Toulon et remonte par la vallée du Rhône.

Les Allemands initient un repli dès le 19 août. Ils maintiennent néanmoins des poches de résistance pour ralentir les Alliés et permettre aux troupes allemandes dispersées en France de se replier.

2/ Les derniers jours d'occupation à Dijon

Dijon devient ainsi un lieu stratégique de jonctions pour les troupes allemandes des fronts ouest et sud et sa défense permet de ralentir les troupes alliées. Alors que le 8 septembre, Beaune est libérée, à Dijon, les Allemands sont retranchés derrière le canal de Bourgogne et mènent des combats à Nuits-Saint-Georges. Malgré la pression des troupes françaises et des Forces françaises de l'intérieur (FFI), les Allemands restent en place jusqu'au 10 septembre. Ils amorcent alors le repli des dernières troupes stationnées pendant la nuit.

II/ LA LIBÉRATION DE DIJON, LE 11 SEPTEMBRE 1944

1/ L'entrée des troupes

Au matin du 11 septembre, les troupes françaises entrent facilement dans la ville. Les soldats allemands sont partis la nuit précédente. Un grand silence précède l'entrée des troupes alliées. C'est le 4e escadron du 2e Régiment de Spahis Algériens qui entre le premier dans la ville. Très vite, la population accoure et s'enchante de l'arrivée des troupes libératrices. C'est l'effervescence en ville, les véhicules légers et les soldats défilent. L'après-midi, c'est aux troupes des FFI de défiler sous les acclamations des Dijonnais.
La préfecture publie une proclamation sur la Libération de la ville et, le lendemain, toute la Côte-d'Or est libérée. Certaines troupes poursuivent leur progression et font ainsi la jonction avec la 2e DB du général Leclerc. La première rencontre entre les troupes de Normandie et celles de Provence se fait le 12 septembre à Nod-sur-Seine (au nord de la Côte-d'Or).

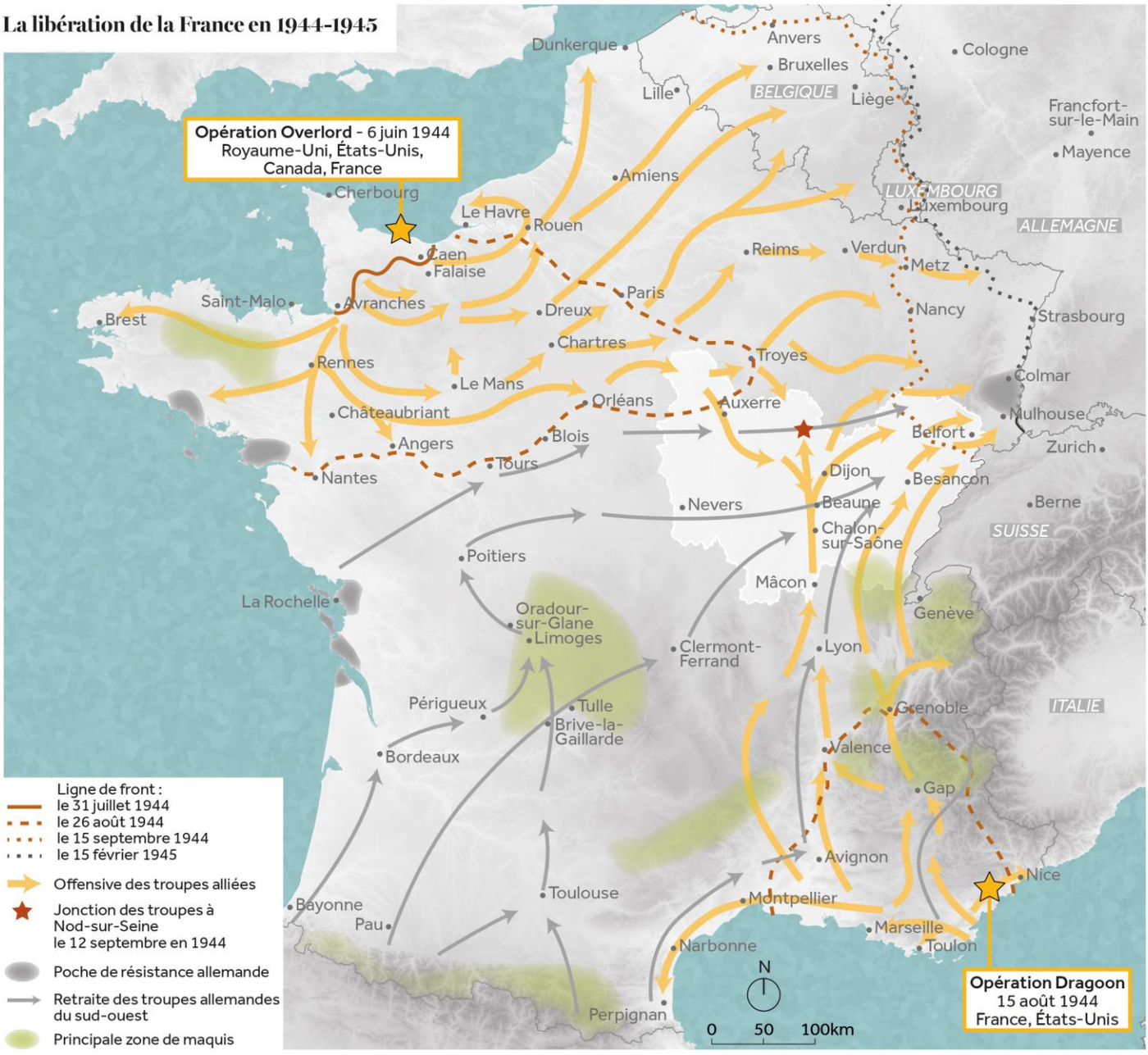

Carte de la Libération de la France **© d'après Gratalou C., *Atlas historique de la France*, Éd. Les Arènes - L'Histoire, 2020, p.219 fond EuroGlobalMap 2022 et GMES/Copernicus (financé UE) dans *Histoire(s) de Bourgogne-Franche-Comté*, silvanaEditoriale, 2024, page 300.**

2/ La fête populaire

À Dijon, c'est l'heure de la fête populaire, les soldats et les chars sont acclamés, les drapeaux tricolores sont accrochés aux balcons. Les musiciens jouent dans les rues, on célèbre l'évènement en exposant une petite statue de la liberté sur le socle de la statue de François Rude laissé vide depuis qu'elle a été fondue, place Darcy. Mis à l'abri depuis le 28 février 1944, à la suite d'une tentative d'homicide dont il fut la victime, le chanoine Kir fait son retour dans la ville sous les acclamations. À noter également quelques dégradations de boutiques ou entreprises accusées de collaboration.

Henri Drouot, dans son journal raconte longuement cette journée du 11 septembre : « *Un soleil généreux éclairait la foule, les drapeaux, les chars, les vieilles églises et les vieux monuments épargnés. Cet après-midi, place d'Armes (où les plaques de marbre portant le nom du Maréchal Pétain ont été arrachées et remplacées par des inscriptions à la main : place De Gaulle), rue de la Liberté et place Darcy, une foule énorme, joyeuse et grave en même temps, chantant à tout propos la Marseillaise, et acclamant les soldats, n'a cessé de stationner* »[17]

17 : Henri Drouot, *Notes d'un Dijonnais pendant l'Occupation allemande, 1940-1944*, Éditions universitaires de Dijon, 1998.

3/ Les défilés

Ces scènes de fêtes se poursuivent les jours suivants lorsque des défilés, plus organisés, se succèdent. Le 13 septembre a lieu un grand défilé entre la place Darcy et le monument aux morts. Puis, une messe en hommage aux victimes de la guerre se déroule à la cathédrale Saint-Bénigne en présence de Jean de Lattre de Tassigny et Jean Touzet du Vigier. À cette occasion, les troupes, les chars et les FFI défilent à nouveau dans la ville et sont acclamés sur leurs passages.
Ces réjouissances s'achèvent avec la revue de troupes militaires, le 15 septembre, par le général de Lattre de Tassigny. Il en profite pour décorer de nombreux résistants parmi les FFI et, par la suite, soldats et résistants vont reprendre leur montée vers le front et la trouée de Belfort.

À propos de ce défilé, Henri Drouot évoque : « *Magnifique revue dans les allées du Parc, après remise de décorations […] Le défilé a été réellement impressionnant. J'ai retenu surtout le bataillon de la Légion étrangère […] c'était un beau spectacle d'Afrique en plein Dijon* ».[18]

Defilé FFI place d'armes lors de la Libération en septembre 1944
© Archives municipales de Dijon

4/ La liberté de la presse retrouvée

La Libération de Dijon est également synonyme de liberté de la presse, qui peut de nouveau fonctionner de manière indépendante. Henri Drouot note : « *On respire, on achète des journaux dans la rue ! Oui, le Bien Public et la Bourgogne Républicaine, les deux journaux locaux qui s'étaient sabordés pour ne pas servir l'oppresseur* ». Ces organismes de presse vont prendre sous leur patronage la grande fête de la Libération qui s'est tenue place Darcy, le 24 septembre.

18 : Henri Drouot, *Notes d'un Dijonnais pendant l'Occupation allemande, 1940-1944*, Éditions universitaires de Dijon, 1998.

III/ LES JOURS D'APRÈS...

1/ La visite du général de Gaulle

Le 23 octobre 1944, le général de Gaulle s'arrête à Dijon où il est accueilli par une foule importante. Il se rend au monument de la Victoire et du Souvenir pour y déposer des gerbes de fleurs. Il rencontre le général Alphonse Juin et le général Henri Giraud, puis le maire Georges Connes et enfin une section du groupe « Bayard », le préfet et Jean Mairey, commissaire régional de la République.

Le général de Gaulle écrira dans ses mémoires à ce sujet : « *Ayant de là, fait une nouvelle visite à la Première Armée, je regagnai Paris par Dijon. Cette grande ville n'avait subi que des dégâts relativement restreints. Mais elle était encore toute vibrante d'avoir assisté à la déroute de l'envahisseur. Pendant que les rues et les places retentissaient de vivats, les corps constitués m'étaient présentés dans le Palais des Ducs par le commissaire de la République Jean Mairey remplaçant Jean Bouhey grièvement blessé lors de la Libération de la ville, et le chanoine Kir, maire populaire et truculent [sic : le chanoine sera élu maire au printemps suivant]. Le général Giraud, qui retrouvait les siens dans sa capitale bourguignonne, était en tête des notabilités. « Comme les choses ont changé ! », pensais-je* ».[19]

Georges Connes dira à propos de cette visite : « *J'avais peur déjà, qu'on ne tirât sur lui. Pendant tout le temps où il a été chez nous, j'ai donc collé à lui, légèrement en retrait, d'aussi près que le respect le permettait » pour protéger « celui qui avait voulu réaliser la Libération de la France » et du « plus grand Français de ce siècle, le maire aurait dû être tué avec lui »* en cas d'attaque.[20]

Le général De Gaulle à l'hôtel de ville le 23 octobre 1944
© Archives municipales Dijon

En 1941, la place d'Armes, en face de l'hôtel de ville avait été nommée place Pétain. Après la Libération, la plaque est enlevée et on envisage de la renommer place général de Gaulle. Finalement, c'est Georges Connes qui choisit le nom de place de la Libération, dès le 22 septembre 1944.

2/ Relancer l'économie

L'après Libération est une période cruciale pour la France et pour Dijon. S'il n'y a pas eu de grandes destructions dans le centre-ville, il faut néanmoins reconstruire la gare et les parties détruites de la voie ferrée. La priorité est de nourrir les habitants. Les tickets de rationnement ne sont pas abandonnés et le marché noir persiste. Des sanctions sont prises mais il faut attendre la fin de l'année 1945 pour que la situation devienne plus acceptable. La reprise économique est un des projets majeurs du nouveau conseil municipal.

19: Jean-François Bazin, *La Libération de Dijon*, Éditions de Saint-Seine l'Abbaye, 1984, p.82.
20 : Georges Connes, *Débâcle, Résistance, Libération à Dijon*, Éditions universitaires de Dijon, 2014.

3/ Rendre justice

Les actes de collaboration sont pointés du doigt et c'est dans ce contexte tendu que les habitants souhaitent que la justice soit rendue. On dénonce les collaborateurs et des FFI font justice par eux-mêmes : des femmes sont tondues (plus d'une centaine seront jugées pour collaboration), des hommes sont arrêtés dont 32, sans enquête, dès le 12 septembre par le Comité départemental de Libération. Plus de 500 hommes sont arrêtés de manière extra-judiciaires et quelques-uns lynchés, à l'image du commissaire Jacques Marsac. Arrêté par la police et sorti de prison par la foule le 15 février 1945, il fait les frais de la violence populaire avant que sa dépouille ne soit présentée sur les grilles du palais des ducs et des États de Bourgogne. Sur les 112 condamnations à mort, seulement 37 seront exécutées. Les commerces accusés d'avoir collaboré subissent des dégradations et des destructions.

Pour rétablir la justice légalement, on s'appuie sur le Comité départemental de Libération et sur une commission spéciale qui en découle. Toutefois, les jugements mettent du temps et la cour de Justice ne s'installe que le 6 novembre. Le traitement des dossiers est assez long et de nombreuses personnes sont relâchées, soulignant une épuration moins importante que celle annoncée lors de la Libération. Mais l'objectif est aussi de garantir la légalité des procès.

Femme tondue lors de la Libération en septembre 1944
© Bibliothèque municipale de Dijon

4/ Un nouveau préfet et un nouveau maire

Marcel Lhuillier est désigné préfet par le gouvernement provisoire de la République lors de la Libération. Le 18 septembre, il constitue un nouveau conseil municipal composé de 35 membres. Le 22 septembre, ces membres élisent Georges Connes, membre du conseil municipal en 1940 et co-fondateur du Comité départemental de Libération de la Côte-d'Or, maire de Dijon.

Les magistrats, le personnel de la préfecture et les membres du conseil départemental sont remplacés dans le cadre de l'épuration administrative.

5/ Le Comité départemental de Libération

En parallèle, le Comité départemental de Libération, tout en restant un organe consultatif, prend pleinement ses fonctions à la Libération. Il facilite le relais avec les administrations et se prononce sur les questions en lien avec l'épuration. Il joue également un rôle concernant le ravitaillement et l'économie. Celui de la Côte-d'Or est principalement composé de socialistes et de résistants.
En mai 1945, des élections municipales sont organisées dans toute la France. Le 22 mai, c'est le chanoine Kir qui remporte les élections. C'est la fin du CDL au cours de l'année suivante.
Au niveau national, les élections du 26 octobre 1945 élisent l'assemblée constituante chargée de rédiger la Constitution de la quatrième République et permettent de se lancer dans la reconstruction du pays.

IV/ LES HOMMAGES

1/ Un défilé en novembre 1944

En novembre 1944, un cortège défile jusqu'au cimetière des Péjoces accompagnant un catafalque. Un hommage est rendu aux combattants et aux habitants morts pour la France. Cette mention « Mort pour la France » a été créée par une loi du 2 juillet 1915. Elle est décernée à titre honorifique posthume et est ajoutée au registre de l'État civil.
Dans ses mémoires, Georges Connes estime que 30 à 40 000 personnes défilent et note à propos de cette journée : *« Dijon a pratiqué ce jour là la grande vertu du silence ; c'est peut-être la journée la plus mémorable de son histoire »*.[21]

2/ La pose de plaques commémoratives

Sur le monument de la victoire et du souvenir des allées du Parc, situé au rond-point Edmond Michelet, une plaque mentionnant la Seconde Guerre mondiale est ajoutée. Depuis 2023, un écran-tactile permet d'en apprendre davantage sur les conflits et sur « les Morts pour la France » dijonnais.

3/ La pose des pavés de mémoire

Vendredi 24 mai 2024, 11 pavés de mémoire ont été installés dans Dijon devant le domicile des 11 victimes juives de la rafle du 26 février 1942. Raphaël Amon, né le 1er avril 1893 à Constantinople, quitte les persécutions dans son pays pour venir en France avec sa femme, Victoire. Ils se marient en 1923 et ont quatre enfants. Ils achètent en octobre 1931 un magasin rue du bourg. Raphaël est raflé le 26 février parce qu'il est d'origine juive et étranger. (voir plan dans dossier iconographique page 33).

Pour plus d'informations, consulter la fiche enseignant sur **le monument de la victoire et du souvenir**, la brochure **Parcours - Chemins de mémoire** et la carte interactive sur patrimoine.dijon.fr

Pavés de mémoire placés 97 avenue Victor Hugo© Ville de Dijon

21 : Georges Connes, *Débâcle, Résistance, Libération à Dijon*, Éditions universitaires de Dijon 2014.
21 : Le site officiel des pavés de mémoire « Stolpersteine » : https://stolpersteine.fr

Ce projet mémoriel trouve son origine en Allemagne, dans les années 1990, avec l'artiste berlinois Günter Demning. Depuis, plusieurs dizaines de milliers de ces pavés ont été installés dans de nombreuses villes européennes.[22]

À Dijon, ce projet mémoriel a été initié par Dimitri Vouzelle, docteur en histoire contemporaine et enseignant au lycée international Charles-de-Gaulle. Ses élèves ont mené un travail de recherches afin de retracer le parcours de vie et de mort des victimes de la première rafle dijonnaise. La Ville de Dijon, a pris le relais de l'opération, par l'installation de pavés dans la ville qui se poursuit en 2025.

4/ L'exemple du char

Le char Duguay-Trouin est un char américain Sherman, débarqué le 15 août 1944 dans la baie de Saint-Tropez, et dont l'engagement pour la Libération de Dijon était prévu. Symbole de la Libération, il n'a pourtant pas franchi les portes de la ville ayant été touché au niveau du village de Tailly, près de Meursault. Trois membres d'équipage, Antoine Cotteano, Alexis Petitbon et René Delaporte y laissent la vie. Le pilote André Vidal et le copilote Antoine Tortosa survécurent.

Dès 1947, le ministère des armées envisage de donner le char Duguay-Trouin du 2e cuirassier de l'armée B à la ville de Dijon, au même titre que le char Martin à Belfort et le char Orléans à Beaune. La ville accepte et installe le char sur la place du 1er mai où se déroulent des commémorations. Il est déplacé cours Fleury en 1958, suite à la création du centre postal.

22 : Le site officiel des pavés de mémoire « Stolpersteine » : https://stolpersteine.fr

5/ LE PATRIMOINE DIJONNAIS AU PÉRIL DE LA GUERRE

D'un point de vue patrimonial, la ville de Dijon a peu souffert de la Seconde Guerre mondiale. Entre 1939 et 1945, la ville a été « figée » et peu de bâtiments ont vu le jour tandis que l'occupation administrative allemande a permis de conserver de nombreux bâtiments.

I/ LA PROTECTION DES BÂTIMENTS ET DES ŒUVRES D'ART

Dès 1940, certains bâtiments historiques sont protégés avec des sacs de sable comme par exemple la façade de l'église Saint-Michel. Néanmoins, l'absence de combats n'a pas entraîné de scènes nombreuses de protection de ce type.

Malgré le contexte, le service du Vieux Dijon parvient en 1944 à faire la demande de classement ou d'inscription sur l'inventaire des Monuments historiques de plusieurs édifices dijonnais dont la chapelle des Bernardines et l'hôtel de Sassenay tandis que d'autres édifices ont obtenu un classement pendant la période du conflit comme le pilier de la porte Saint-Pierre rue Chabot-Charny, l'hôtel Jehannin de Chamblanc rue Jeannin, ou encore une maison Renaissance de la rue Verrerie.

Dès 1936, la possibilité d'un conflit avait conduit la Direction des musées de France à demander aux structures muséales de préparer un plan de sauvegarde des œuvres.

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL VA ÊTRE LIBÉRÉE DES SACS DE SABLE QUI DEVAIENT LA PROTÉGER

LES SOLDATS FRANÇAIS DEGAGEA NT LA FAÇADE DE L'EGLISE

Il ne se passe pas de jour où nous ne rencontrions quelque détachement de soldats français occupés, sous la garde des autorités allemandes, à de multiples travaux urbains.

C'est ainsi que notre reporter a pu photographier, hier, un groupe de militaires de chez nous, alors qu'ils enlevaient la carapace de sacs à terre qui protégeait, depuis le début des hostilités, la vieille église Saint-Michel.

L'origine de cette église remonte au IXe siècle, mais elle fut plusieurs fois reconstruite, notamment en sa forme actuelle. Cette reconstruction commença en 1495 et ne fut achevée qu'en 1537. Les deux portails latéraux sont franchement gothiques et d'une belle facture, mais à l'étage inférieur de la façade les formes de la Renaissance se mêlent aux formes médiévales et prédominent.

Dans cette façade, il faut surtout remarquer les belles frises, celle du milieu surtout d'un caractère nettement antique avec les six médaillons qui sertissent les bustes des prophètes, les voussures peuplées d'anges ; le grand bas-relief du tympan : le Jugement Dernier est l'œuvre d'un sculpteur flamand, Nicolas de La Court.

Au trumeau, le piédestal de l'Archange montre un mélange de figures palennes et chrétiennes, mais, la statue a été refaite, l'œuvre primitive ayant été brisée à la Révolution avec les autres statues du portail, le plus beau de Bourgogne.

Les étages supérieurs, les tours et le pignon sont nettement de la Renaissance. C'est peut-être la seule façade d'église française qui présente un tout complet et des plus harmonieux, ce qui explique les précautions prises pour protéger ce beau monument.

En cette occasion comme dans toutes les autres, nombreux sont les Dijonnais qui n'ont pas manqué de montrer à nos soldats prisonniers toute l'affectueuse sollicitude qui leur est si nécessaire en ce moment. Ils ont témoigné d'une façon tangible combien la population tout entière est prête à seconder les efforts qui seront faits pour adoucir les rigueurs de leur situation présente.

Protection de l'église Saint-Michel, Progrès de la Côte-d'Or du 4 juillet 1940 © Archives départementales de la Côte-d'Or

Le 26 août 1939, le préfet de la Côte-d'Or donne l'ordre d'évacuer les œuvres du musée des Beaux-Arts.
Un premier convoi part le jour même. Pas moins de dix voyages sont organisés pour mettre à l'abri 912 œuvres, ainsi que des documents de la bibliothèque municipale et des archives départementales au château de Chateauneuf-en-Auxois.
Une deuxième évacuation d'œuvres est organisée en 1943 vers le château de Fontaine-Française suivie, en 1944, de l'évacuation du fonds ancien des archives municipales. Pierre Quarré, conservateur du musée, s'est refusé à donner la liste des œuvres en dépôt aux Allemands, craignant des spoliations.
Malgré l'absence de certaines œuvres suite à ce second départ, le musée est réaménagé et 25 salles sont réouvertes pour l'été 1944. Puis, face à l'avancée des troupes alliées, les collections sont descendues dans les caves du musée pour éviter les destructions.

Certaines œuvres majeures telles que les tombeaux des ducs ne sont pas transportables. Elles sont alors protégées par des sacs de sable dans les salles du musée. Les collections n'ont que peu souffert pendant la période, néanmoins, en janvier 1945, Pierre Quarré note que 4 tableaux et quelques gravures mis en dépôt au quartier général allemand sont toujours portés disparus.

II/ LES DESTRUCTIONS DE 1940 ET 1944

1/ Les destructions de 1940

En mai 1940, la Base aérienne 102 est bombardée à plusieurs reprises, détruisant 12 avions au sol ainsi que des bâtiments militaires. La nuit du 16 juin 1940, des bombardements allemands ont lieu dans le quartier des Poussots et rue Marceau, détruisant notamment l'usine à gaz.

Au-delà des bombardements, l'installation des Allemands entraîne de nombreuses saisies de matériels. De nombreuses plaintes sont déposées pour des vols de vins, de spiritueux, de lingerie, d'argenterie, etc. Certains logements sont saccagés ou pillés. Ainsi, à son retour en août 1940, Henri Drouot ne peut que constater les dégâts sur sa maison : « *Oui, ma maison est éventrée et complètement pillée. Un saccage. Par les Allemands, disent les voisins, rentrés avant nous et témoins. Quatre bombes sont tombées dans le jardin le 16 juin à 20 h ; la maison a été désarticulée. Toutes ses portes sont béantes* ».[23]

Entre 1940 et 1944, le patrimoine dijonnais est surtout impacté, symboliquement, par la présence de l'occupant.

2/ Les destructions de 1944

L'année 1944 est synonyme de nouvelles destructions. Les Alliés bombardent régulièrement les lieux stratégiques de France pour affaiblir l'occupant. Le base aérienne de Longvic est ainsi frappée à plusieurs reprises. Le 5 juillet et le 10 août 1944, des bombardements britanniques s'abattent sur les transports ferroviaires et le triage de Perrigny-lès-Dijon. Les objectifs sont atteints mais il faut compter de nombreux dégâts collatéraux : 582 maisons sinistrées et 184 détruites entièrement. Ces actes militaires sont également responsables de 69 morts et 57 blessés chez les civils sur les communes de Chenôve et de Dijon.

À l'approche de la libération de Dijon, les Allemands se replient et, pour ralentir la progression des Alliés, bombardent à nouveau la ville. Le 7 septembre 1944, la gare de Dijon est détruite ainsi que de nombreux points de la voie ferrée entre Dijon et Perrigny. Le 10 septembre au soir, c'est le pont Eiffel, sur le canal de Bourgogne, qui est saboté.

La gare sabotée suite au départ des Allemands en septembre 1944
© Bibliothèque municipale de Dijon

23 : Henri Drouot, *Notes d'un Dijonnais pendant l'Occupation allemande, 1940-1944*, Éditions universitaires de Dijon, 1998, p.3

·3/ Le déboulonnage des statues

En 1941, la France connaît une pénurie de métaux non ferreux, massivement employés dans l'armement, notamment pour la fabrication des douilles, canons et obus. Le gouvernement de Vichy lance une grande campagne de récupération d'objets du quotidien tels que les ustensiles de cuisine, les appliques, les bougeoirs ou les pièces de monnaie. Malgré la propagande, les Français participent peu à l'effort demandé.
Le 11 octobre 1941, un décret énonce que : « il sera procédé à l'enlèvement des statues et monuments en alliage cuivreux sis dans les lieux publics et dans les locaux administratifs qui ne présentent aucun intérêt artistique ou historique ». L'appréciation de la qualité des statues est à l'entière discrétion de commissions mises en place par le gouvernement.
Un centre de récupération des métaux non ferreux est mis en place. À la demande de l'occupant, une loi allemande exige des villes françaises une participation, rémunérée, en métaux. Les villes envoient ainsi de nombreuses statues à la fonte.

À Dijon, plusieurs statues sont concernées : celles de François Rude, place Darcy ou encore celle d'Alexis Piron, place des Cordeliers. Celle de Claus Sluter, cour de Bar, est finalement sauvée par les Allemands. Au total, 4 210 kg de statues dijonnnaises sont envoyés à la fonte.

Déboulonnage des statues janvier-février 1942
© Bibliothèque municipale de Dijon

À leur arrivée, les Allemands souhaitent modifier le monument de la victoire et du souvenir. Henri Drouot note dans son journal à la date du 14 décembre 1940 : « *Ils ont dans plusieurs villages modifié par destruction les monuments aux morts, pour en supprimer tous les insignes rappelant la lutte contre l'Allemagne (obus d'angles, casques allemands, etc.). Bur, président de la délégation municipale, serait actuellement occupé à essayer de préserver le monument de la Victoire et du Souvenir des allées du Parc, à Dijon. Les Deutsche l'ont classé parmi ceux qu'ils appellent les « monuments de la haine » et prétendent en retirer certaines parties, notamment le retour de l'Alsace et de la Lorraine, bas-relief d'Henri Bouchard. Bon exemple de leur insuffisance psychologique. Ce monument n'entretenait à aucun degré aucun sentiment de haine. En le profanant, en le blessant, ils ouvriront une plaie qui, elle, suscitera la haine* ».[24]

24 : Henri Drouot, *Notes d'un Dijonnais pendant l'Occupation allemande, 1940-1944*, Éditions universitaires de Dijon, 1998.

BIBLIOGRAPHIE

Henri Arvet, *Des geôles de la Gestapo de Dijon à l'enfer de Buchenwald et Dora*, imprimerie Darantière, 1948.

Jean-François Bazin, *La Libération de Dijon*, Éditions de Saint-Seine-l'Abbaye, 1984.

Alain Belassène, *Être juif sous l'occupation en Côte-d'Or et en Bourgogne*, Éditions de l'escargot savant, 2015.

Collectif, *Résistance et répression dans Dijon occupé, ville de Dijon*, 2024,
à consulter sur https://www.calameo.com/read/00117093621aaceca4f5a?page=1

Georges Connes, *Débâcle, Résistance, Libération à Dijon*, Éditions universitaires de Dijon, 2014.

Henri Drouot, *Notes d'un Dijonnais pendant l'Occupation allemande, 1940-1944*, Éditions universitaires de Dijon, 1998.

Pierre Gounand, *Dijon, 1940-1944, du désespoir à l'espoir*, Éditions de l'Armançon, 2004.

Harmonie Mariette-Cessin, *Entre vie clandestine et vie publique : le Comité départemental de Libération de Côte-d'or*, Association Dijon histoire et patrimoine n°88, décembre 2023.

Philippe Barral, Charenton Thomas (dir.), *Histoire(s) de Bourgogne-Franche-Comté, Fragments d'un territoire*, SilvanaEditoriale, 2024 -article de Jean Vigreux.

Dimitri Vouzelle, *Pionnier de la Résistance, Le réseau Grenier-Godard (1940-1942)*, Éditions universitaires de Dijon, 2022.

Dimitri Vouzelle, *Être juif en Côte-d'Or (1933-1952)*, Éditions universitaires de Dijon, 2024.

•Liens utiles :

Sur patrimoine.dijon.fr : la brochure "Chemin de mémoire"

Mémorial de la Shoah : lexique à destination des enseignants

Sur le stand de tir de Montmuzard

Sur la Résistance : Musée de la Résistance
sur les résistants en Côte d'Or

AFIN DE SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC À L'HISTOIRE ET À LA CONNAISSANCE DE LEUR PATRIMOINE ET DE LEUR ENVIRONNEMENT PROCHE, LE SERVICE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE OFFRE DES ACTIONS ADAPTÉES AUX PUBLICS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

CONTACT

Direction de la valorisation du patrimoine :

patrimoine@ville-dijon.fr

03 80 48 85 26

patrimoine.dijon.fr

Dijon, Ville d'art et d'histoire - Le 1204

@dijonpatrimoine_1204

Claire Lequien

Chargé de la programmation culturelle et éducative

reservationspatrimoine@ville-dijon.fr

03 80 48 80 83

Françoise Lousas-Peyrat

Enseignante missionnée

francoise.lousas@ac-dijon.fr

03 80 48 80 83

Retrouvez la collection des brochures "Dijon, Ville d'art et d'histoire" sur patrimoine.dijon.fr

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dijon

LE 1204 CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DIJON